

COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2022

Assemblée Générale

<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ② 05.49.91.11.90 ≜ 05.49.91.62.66

#### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

N°C20221207\_087 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

<u>Date de la convocation</u> : 2 décembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 15 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD <u>Secrétaire auxiliaire</u> Nathalie MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 193
Nombre de présents : 37
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 41

Contre: Abstention(s): A l'unanimité: 図

Pour:

Le sept décembre de l'an deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents: CHABAUD Justine – COLAS Josette

Membres du Comité :

AUDOUX François — BAILLY Eric — BINARD Jean-Pierre — BONNET André — BROQUET Jean-Claude — BRUNETEAU Sylvie — CHEBASSIER Joël — CLEMENT Laurent — COUEGNAS Liliane — COUTURIER Stéphane — CRESPIN Eric — DAVID Daniel — DE BERTREN Marie-Jeanne — DECHATRE Daniel —GRIMAUD Serge — HABERAJTER Patrick — HERAULT Gilles — LEFEVRE Gérard — MAGNON Bernadette —MAILLET Hugues — MARTINIERE Pierre — MOISY Patrick — MONNAIS Xavier — MORILLON Gérard — MOULIN Denis — PERIVIER Joël — PHILIPPAULT Daniel — PUYDUPIN Bruno — ROTUREAU Bernard — SIMON Valérie — SIROT Régis — TABUTEAU Jean-Pierre — TEXIER Frédéric — VALLADE Michel.

#### Pouvoirs:

De VINCENT Jacques à CHABAUD Justine – De PETIT Adeline à ROYER Patrick – De WAXIN Franck à SIMON Valérie – De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric.

#### AR Prefecture

N° C20221207\_087 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- **Vu** la délibération du comité syndicat n°C20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical,

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 2 décembre 2022 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Madame Justine CHABAUD, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et représentante de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2022 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1/ Election d'un(e) Vice-Président(e) en remplacement de M. Pascal LECAMP suite aux élections législatives du 19 juin 2022
- 2/ Election d'un autre membre du Bureau syndical suite à la démission de M. Frédéric JARRY de son mandat de Maire de la Commune de Sainte-Radegonde
- 3/ Informations relatives aux procédures de recrutement en cours
- 4/ Modification des tableaux des effectifs
- 5/ Débat d'orientation budgétaire 2023
- 6/ Adoption du règlement budgétaire et financier
- 7/ Investissement 2023 Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 8/ Création d'une ligne de trésorerie

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.



#### AR Prefecture



<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ③ 05.49.91.11.90 ≜ 05.49.91.62.66

# COMITE SYNDICAL du 1er avril 2022

Assemblée Générale

#### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 25 mars 2022

Date d'affichage: 8 avril 2022

<u>Secrétaire de séance</u> : Patrick DAUBISSE Secrétaire auxiliaire Nathalie MARTIN Nombre de délégués en exercice : 193

Nombre de présents : 93 Nombre de pouvoirs : 9 Nombre de votants : 102

Le premier avril de l'an deux mille vingt-deux, à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Général du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Civaux, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents:

Président: ROYER Patrick

Vice-Présidents: BEAUJANEAU Gilbert – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – LECAMP Pascal

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte - BARDET Alain - BASTIERE Virginie - BATLLE Jean-Marie - BEKAR Chantal - BINARD Jean-Pierre- BONNET André – BONTEMPELLI Enzo – BOUT Hélène – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry -BUJAULT Jean - CATHELIN Alain - CHARLET Philippe - CHARTRIN Noémie - CHEBASSIER Joël -CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – CORDEAU Jean-François – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUSIN Serge- COUTURIER Stéphane – DANTIN Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude - DAVID Daniel - DE BERTREN Marie-Jeanne - DENIMAL Frédéric - DESROSES Marie-Renée -DEVERGE Christian- DUPUY Pascal - DUTAULT Patrick - FAIDEAU Philippe - FOURCAUD Jean-Louis -GARDA-FLIP Nelly – GENET Dominique – GEORGES Alain – GORIN Claudine – GOUIN Christophe – GRANGEON Jacky - GREGOIRE Claude - GRIMAUD Serge - GUILLON Alain - HABERAJTER Patrick -HAQUET Lydia - HERAULT Gilles - JALADEAU Gilbert - JARRY Frédéric - LEFEVRE Gérard - MAILLET Alain - MAILLET Hugues - MARTINIERE Pierre- MASSONNET Laurent - MERLE Bernard - MOISY Patrick – MORILLON Gérard – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – OUISTE Jean-René – PAPUCHON Philippe – PERIVIER Joël – PERRIN Thierry – PETIT Adeline – PEYRAT Alain – PHILIPPAULT Daniel – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno –RANDOUX Stéphane – REIX Jean-Paul - RENOUARD Chantal - REVERDY Philippe - REYNAUD Gilles - RIOULT Christine - ROBIN Xavier - ROTUREAU Bernard - SIMON Philippe - SCHERHAG Jacques - SIROT Dominique - SIROT Régis - SOLIGNAC Jean-Pierre - TANGUY Jacques - THIMONIER Daniel- TRICOT Kevin - VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

#### Pouvoirs:

De BASTARD Dominique à BREGEARD Lionel — De BEAUVALLET Franck à COURAULT Bruno — De CAILLE Gérard à BRIS Thierry — De CERTAIN Alain à DUPUY Pascal — De COUROT Jean-Yves à CORDEAU Jean-François — De GUILBERT Patrice à ROYER Patrick — De MONNAIS Xavier à DAUBISSE PATRICK—DE PREVENTAUD Maurice à DI PUY Pascal — De WUYTS Véronique à CHARRIER Patrick

086-258600493-20221207-C20221207\_087-DE Recu le 15/12/2022

SIMER / PV de la séance de l'Assemblée Genérale du 01.04.2022

### N° C20220401 031: Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

Nombre de délégués en exercice : 193 Pour: Nombre de présents : 93 Contre: Nombre de pouvoirs : 9 Abstention(s): Nombre de votants: 102 A l'unanimité : 🗵

#### Délibération :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, Vu
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- la délibération du comité syndicat n°C20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant Vu délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical,
- Vu l'article R2196-1 du Code de la Commande Publique relatif à la mise à disposition des données essentielles.
- Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et mesures dérogatoires en matière de fonctionnement des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022.

Conformément aux mesures dérogatoires liées à la crise sanitaire, les conditions de quorum étant réunies avec la présence de 93 délégués, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Patrick DAUBISSE, représentant la commune de Brigueil-le-Chantre, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2021 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1/ Approbation du compte de gestion 2021 du budget général,
- 2/ Adoption du compte administratif 2021 et affectation des résultats,
- 3/ Vote du budget général pour l'année 2022,
- 4/ Modification du tableau des effectifs,
- 5/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget général du SIMER au 1er janvier 2023,
- 6/ Questions diverses.

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.

La liste des marchés conclus en 2021-2022 est également portée à la connaissance du

AR Prefecture

086-25860 Cette délibération riappelle aucun l'ébat et aucune observation.

SIMER / PV de la ségnice de l'Assemblée Générale du 01.04.2022

## N° C20220401\_032: Approbation du compte de gestion 2021 du budget général

Nombre de délégués en exercice : 193
Nombre de présents : 93
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 102

Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ⊠

Pour:

#### Délibération :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, L.2121-31 et L.1612-12,

**Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

**Vu** les délibérations du 28 mars 2022 (N°C20220328\_006) et du 1<sup>er</sup> avril 2022 (N°C20220401\_026) portant approbation des comptes de gestion 2021 des deux budgets annexes.

**Vu** le compte de gestion annexé.

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du Comptable Public à l'ordonnateur.

Il reprend le résultat des exercices précédents, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats du compte de gestion doivent être conformes à ceux du compte administratif, qui sera également soumis au vote.

Sur proposition de la Conseillère aux Décideurs Locaux du SGC Sud-Vienne, le Comité décide :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget général (24400);
- D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le compte de gestion 2021.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_087-DE Reçu le 15/12/2022

MER / PV de la ségnice de l'Assemblée Générale du 01.04.2022

## N° C20220401\_033: Adoption du compte administratif 2021 et affectation des résultats

Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 93 Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 102

Pour :

Contre:

Abstention(s):
A l'unanimité: ⊠

#### Délibération :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-12 à L.1612-13,

**Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

**Vu** le budget primitif 2021 et les décisions modificatives prises au cours de l'exercice.

**Vu** les délibérations du 28 mars 2022 ( $N^{\circ}$ C20220328\_007) et du 1<sup>er</sup> avril 2022 ( $N^{\circ}$ C20220401\_027) approuvant les comptes administratifs 2021 des deux budgets annexes.

#### La Vice-Présidente, Josette COLAS, présente le rapport suivant :

Le budget général du Syndicat est présenté selon la nomenclature comptable M14 applicable aux Services Publics Administratifs (SPA).

Pour mémoire, le compte administratif doit être conforme aux résultats du compte de gestion présentés préalablement et mentionner les résultats de l'exercice précédent. Il doit également préciser les restes à réaliser, dont un état doit y être joint.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité doit élire un nouveau Président de séance. Le Président du Syndicat peut, même s'il n'est plus en fonction à ce moment de la séance, assister à la discussion, mais ne peut prendre part au vote.

#### Après exposé du rapport de présentation joint en annexe, le Comité décide :

D'adopter le compte administratif 2021 du budget général, comme suit :

#### AR Prefecture

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses	583 072,32 €			
Recettes	583 072,32 €			
Résultat de l'année	0,00 €			
Résultat de fonctionnement reporté	3 071,10 €			
Résultat de clôture	3 071,10 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses	12 068,18 €			
Recettes	10 332,79 €			
Résultat de l'année	-1 735,39 €			
Résultat d'investissement reporté	33 869,08 €			
Solde des restes à réaliser	-12 345,06 €			
Résultat de clôture	19 788,63 €			

RESULTAT CUMULE	22 859,73 €
-----------------	-------------

D'affecter les résultats 2021 du budget général, comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	3 071,10 €
Excédent d'investissement cumulé (001)	32 133,69 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

### N° C20220401\_034: Vote du budget général pour l'année 2022

Nombre de délégués en exercice: 193Pour :Nombre de présents : 93Contre :Nombre de pouvoirs : 9Abstention(s) :Nombre de votants : 102A l'unanimité : ☒

#### Délibération :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-2 à L.1612-11,
- **Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

#### AR Prefecture

SIMER / PV de la séance de l'Assemblée Genérale du 01.04.2022

#### Le Président présente le rapport suivant :

Avant de procéder au vote du **budget général pour l'année 2022, le rapport joint en annexe est présenté par le Président.** 

#### Après en avoir délibéré, le Comité décide :

> D'adopter le budget primitif 2022 dont les sections d'exploitation et d'investissement peuvent être synthétisées de la façon suivante :

#### **VUE d'ENSEMBLE**

→ FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE Crédits de fonctionnement votés	671 148,00 €	668 076,90 €
REPORTS 002_Résultat de fonctionnement reporté	- €	3 071,10 €
Total de la section de fonctionnement	671 148,00 €	671 148,00 €

<b>→</b> INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE Crédits d'investissement votés	33 436,63 €	13 648,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	12 345,06 €	- €
001_Résultat d'investissement reporté	- €	32 133,69 €
Total de la section d'investissement	45 781,69 €	45 781,69 €
TOTAL du BUDGET (exploitation + investissements)	716 929,69 €	716 929,69 €

#### ☐ Débats/observations :

Comme précédemment pour le budget travaux publics, un délégué souligne la difficulté actuelle pour les collectivités de construire un budget face aux évolutions tarifaires qui touchent l'ensemble des dépenses et notamment celles de l'énergie.

Pour le Vice-Président, Pascal LECAMP, il faut tenir compte de ces évolutions dans la construction budgétaire tout en essayant de diminuer certains postes en contrepartie.

#### AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_087-DE Recu le 15/12/2022

MER / PV de la séance de l'Assemblée Générale du 01 04 2022

#### N° C20220401\_035: Modification du tableau des effectifs

Nombre de délégués en exercice : 193
Nombre de présents : 93
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 102

Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : 図

Pour:

#### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

**Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

**Vu** l'avis conforme du Comité technique en date du 9 mars 2022.

#### La Vice-Présidente, Josette COLAS, présente le rapport suivant :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne n'ayant pas transmis à ce jour les tableaux d'avancement au titre de l'année 2022, la seule modification proposée concerne la transformation de 3 postes à 31 heures en postes à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 (service de gestion des déchets). Cette modification de temps de travail a préalablement été présentée au Comité Technique lors de sa dernière séance et a reçu un avis favorable de celui-ci.

Les propositions concernant les avancements et changements de grade seront quant à elles présentées lors de la prochaine réunion du Comité.

#### Après en avoir délibéré, le Comité décide :

 D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté et qui reprend les modifications susvisées.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_087-DE Recu le 15/12/2022

10,12,2022

rale du 01.04.2022

### N° C20220401\_036: Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget général du SIMER au 1er janvier 2023

Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 93

Nombre de pouvoirs : 9 Nombre de votants: 102 Contre: Abstention(s): A l'unanimité : 🗵

Pour .

#### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

Vu l'avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 ci-annexé.

#### La Vice-Présidente, Josette COLAS, présente le rapport suivant :

La nomenclature budgétaire et comptable M57, instaurée au 1er janvier 2015, est l'instruction la plus récente du secteur public local et sera obligatoire au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics. Ainsi, les autres instructions budgétaires et comptables seront supprimées (M14, M52, M61, M71, M83 et M832) à l'exception de la nomenclature M4 propre aux Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC). Pour le SIMER, seul le budget général serait concerné.

Le référentiel M57 étend à toutes les Collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- Fongibilité des crédits, avec la faculté pour le Comité de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- Gestion pluriannuelle des crédits,
- Gestion de crédits de dépenses imprévues.

Dans ce cadre et afin de programmer ce changement de référentiel pour les Collectivités du Sud-Vienne, le Comptable du Trésor a proposé au SIMER le passage en M57 de son budget général à compter du budget primitif 2023.

Dès lors, le Comité décide d'approuver le passage du budget général (24400) à la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023.

AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207-087-DE Reçu le 15*ette 2*6*ette 2* 

#### Actualités du Service de Prévention et de Gestion des Déchets

## 1/<u>Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)</u>: Eléments présentés en séance > Rapporteur : La Directrice projets et mobilisation des territoires.

#### ☐ Débats/observations :

Un délégué relève l'investissement notable des associations et notamment de CICERONE qui lui a permis, à titre personnel, d'impliquer au travers d'activités une personne handicapée et ainsi de l'éloigner de l'isolement.

Un second délégué s'interroge sur l'existence d'un partenariat entre PLAXTIL et le SIMER.

La directrice projets et mobilisation des territoires confirme ce partenariat et précise que PLAXTIL conçoit des kits de géométrie pour les écoliers du territoire, mais également des bacs à becs empilables pour le compte du SIMER et de ses partenaires.

2/<u>REDEVANCE INCITATIVE</u>: Eléments présentés en séance > Rapporteurs : Le Président, le Directeur et la Directrice projets et mobilisation des territoires.

#### □ Débats/observations :

Un délégué indique que sur le chemin il a constaté la présence de dépôts de sacs jaunes et se demande si le SIMER va les collecter.

Le Directeur confirme que les sacs présents au pied des bacs sont pour le moment collectés, et que par ailleurs cette consigne est régulièrement rappelée aux agents. Il précise également que le Syndicat reste conciliant le temps que la situation s'améliore, mais que si les incivilités devaient perdurer des sanctions devront être prises.

Le délégué de la Commune de Vicq-sur-Gartempe évoque le souhait de sa collectivité de disposer du plan de la tournée de collecte afin de répondre aux interrogations des habitants.

Le Président confirme que les plans pourront être transmis, mais qu'ils risquent d'évoluer et qu'il est donc préférable d'attendre les modifications définitives.

Le délégué de la Commune d'Asnières-sur-Blour fait part de son expérience dans un groupe de gestion des déchets et notamment via un Bureau d'Etudes, il évoque l'intérêt de débuter la réorganisation des tournées de collecte par un plan « papier » plutôt qu'avec un outil de géolocalisation.

Le Directeur confirme que cette étape a bien été effectuée préalablement.

Reçu le 15/12/2022

Le représentant de la Commune de Saint-Pierre-de-Maillé fait part quant à lui de son soutien au Syndicat face aux difficultés rencontrées dans la mise en place de ce nouveau système. Il ajoute également que les outils numériques sont normalement bien intégrés par la nouvelle génération, mais que cette dernière est moins intéressée par une lecture des plans sous format papier et qu'il ne faut donc pas faire de retour en arrière.

Le délégué de la Commune d'Adriers se demande pourquoi il n'existe pas de différence de tarif entre une personne seule et un foyer de deux personnes.

Le Président indique que l'ancien système de tarification ne prenait pas en compte la composition du foyer, mais que c'est chose faite avec la redevance incitative, mais que pour autant la tarification est la même pour un foyer composé de 1 à 2 personnes.

Une déléguée se demande quelles actions seront mises en place pour la gestion des déchets dans les supermarchés.

Le Président précise qu'en règle générale, ils s'organisent de manière indépendante au niveau national, car ils n'ont pas l'obligation d'utiliser le service public de prévention et de gestion des déchets, contrairement aux particuliers.

Le délégué de la CA Grand Châtellerault considère que la capacité des bacs jaunes est parfois insuffisante, ce qui selon lui, peut entraîner le brûlage de déchets recyclables.

Le Président rappelle que ces agissements sont interdits et qu'ils ne respectent pas l'environnement et le voisinage. Il insiste sur la nécessité de pas soutenir cette démarche.

Suite aux réclamations de personnes âgées, le délégué de la Commune de Vicq-sur-Gartempe fait part des problèmes rencontrés concernant la hauteur des trappes des colonnes aériennes.

Le Directeur prend note et confirme que le SIMER est bien conscient de cette problématique et ajoute que les services du Syndicat mettront tout en œuvre pour améliorer l'accessibilité à ces dispositifs de collecte.

Le délégué de la Commune de Jardres indique que sa Commune dépend du territoire de la CU Grand Poitiers, mais que le SIMER, par conventionnement, se charge de la collecte et du traitement des déchets pour ce territoire. Ainsi, il souhaite confirmation qu'il doit bien solliciter les services du Syndicat pour des changements de couvercles de bacs de collecte endommagés.

Le Directeur confirme qu'ils pourront être changés par le SIMER en concertation avec la CU Grand Poitiers.

Le délégué de la Commune d'Usson-du-Poitou souhaite connaître la fin du retrait des anciens points de legroupement, puisqu'il juge que cette situation

086-258600493-20221207-C20221207\_087-DE

Reçu le 15/12/2022

rale du 01.04.2022

Le Directeur indique qu'en l'état actuel des choses, il est difficile de préciser une date.

Le délégué de la Commune de Saint-Savin mentionne la spécificité de sa Commune et s'interroge sur le retard pris dans la mise en place des points d'apports collectifs suite aux fouilles archéologiques en cours. Il ajoute enfin que la collecte des professionnels est programmée l'après-midi et qu'elle génère des difficultés d'organisation pour les commerçants.

Le Président assure être conscient de la situation, mais qu'une solution doit être trouvée de façon collective.

Le délégué de la Commune d'Anché considère les projets du SIMER intéressants et s'interroge sur la mise en place d'une communication au sein des élus de son territoire.

Le Président rappelle que le territoire de l'ex - Région de Couhé est un cas spécifique puisque le SIMER est titulaire de la compétence collecte que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qu'ainsi le déploiement de la redevance incitative se fera dans un second temps.

Le Directeur ajoute que l'organisation d'un rendez-vous avec l'ensemble des Maires de ce secteur est en cours afin de présenter les différentes actions menées par le Syndicat (travaux déchèteries / soutiens / composteurs...).

Le délégué de la Commune de Lussac-les-Châteaux souhaite savoir si le SIMER réfléchit à l'application de sanctions face aux dépôts sauvages.

Le Président rappelle que le SIMER n'est pas compétent en la matière, mais que cela revêt des pouvoirs de police spéciale des Maires.

La question du devenir des anciens bacs est posée par le délégué de la Commune de Champniers, car selon lui ils pourraient intéresser des professionnels et des collectivités.

Le Président précise que les anciens bacs encore en bon état pourront être présentés à la vente.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,

Patrick DAUBISSE AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_087-DE

Reçu le 15/12/2022

Le Président,

Patrick ROYER

## **ANNEXES**

#### AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_087-DE Reçu le 15/12/2022

SIMER / PV de la séance de l'Assemblée Générale du 01.04.2022

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC SUD VIENNE N° CODIQUE 086042

Date Edition : 24/02/2022

IDENTIFIANT BUDGET 24400 N° de SIRET 25860049300013

### SIMER -BUDGET PRINCIPAL

## COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme VALERIE JEAMET

086042 SGC SUD VIENNE

## DU 01/01/2021 AU 24/02/2022

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

Population 229495 Nomenclature M14 sup egal 10000h Voté par Nature

### SOMMAIRE

## Le Compte de Gestion sur Chiffres

1EDE DADETE : Cituation notwinomials	2	
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale		
1 Bilan synthétique	<u> Etat</u>	I-1 4
2 Bilan	Etat	I-2 5
2.1 Bilan Actif		
2.2 Bilan Passif		
3 Compte de résultat synthétique	Etat	I-3 13
4 Compte de résultat	Etat	<u>I-4 14</u>
5 Annexe	18	
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat	I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21	
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat	II-1 22
2 Résultats d'enécution	Etat	II-2 23
AR Prefecture consommation des crédits	Etat	II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations 086-258600493-20221207-020221207_087-DE	Etat	II-4 30
	36	
1 Balance des comptes		III-1 37
2 Gituation des valeurs inactives	Etat	III-2 52
4EME PARTIE : Page des signatures	53	

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

24400 - SIMER - Exercice 2021

ACTIF NET (1)	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	1,42	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	198,83	Réserves	32,66
Réseaux et installations de voirie et		Différences sur réalisations	
réseaux divers		d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	3,07
Immobilisations mises en concession,		Résultat de l'exercice	
affermage ou à disposition et			
immobilisations affectées			
Autres immobilisations corporelles	20,11	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles	218,94	Subventions non transférables	
(nettes)			
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant,	219,24
		de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	220,36	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	254,96
Créances	1,51	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	0,60
Disponibilités	1 929,75	Fournisseurs (2)	6,62
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 894,52
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 931,26	Total dettes à court terme	1 901,14
Comptes de régularisations	5,09	TOTAL DETTES	1 901,74
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	2 156,71	TOTAL PASSIF	2 156,71

<sup>(1)</sup> Déduction faite des amortissements et provisions

#### AR Prefecture

<sup>(2)</sup> Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

24400 - SIMER - Exercice 2021

			Exercice 2021		Exercice 2020
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Subventions d'équipement versées				
SE	Autres immobilisations incorporelles	21 659,21	20 239,29	1 419,92	166,10
H	Immobilisations incorporelles en cours				
II	Terrains en toute propriété				
IMMOBIL	Constructions en toute propriété	353 962,54	155 137,10	198 825,44	205 904,70
MM	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
H	Collections et oeuvres d'art				
ACTIF	Autres immobilisations corporelles	50 557,91	30 443,32	20 114,59	12 553,76
⋖	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
i i	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	426 179,66	205 819,71	220 359,95	218 624,56

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

			Exercice 2021		Exercice 2020
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	REPORT	426 179,66	205 819,71	220 359,95	218 624,56
田	Terrains recus au titre d'affectation				
H S	Construct reçues au titre d'affectation				
딥	Construc sol d'autrui au titre affectat				
B B	Réseaux installations voirie rés divers				
MM	Collections et oeuvres d'art				
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	Autres immobilisations corporelles				
H H	Participations et créances rattachées				
CH	Autres titres immobilisés				
Ā	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	426 179,66	205 819,71	220 359,95	218 624,56

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Exercice 2021			Exercice 2020
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
JL.2	Redevables et comptes rattachés	636,85		636,85	640,31
SCT.	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
CIRCULANT	Créances sur l'Etat et collec publiques	670,77		670,77	526 400,06
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
ACTIF	Opérations pour le compte de tiers				
Į.	Autres créances	201,49		201,49	201,49
-4	Valeurs mobilières de placement				
j i	Disponibilités	1 929 750,79		1 929 750,79	686 903,75
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	1 931 259,90		1 931 259,90	1 214 145,61

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Exercice 2021		Exercice 2020	
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	5 089,58		5 089,58	
DE	Ecarts de conversion - Actif				
S	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	5 089,58		5 089,58	
COMPTES REGULARI SA	TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 362 529,14	205 819,71	2 156 709,43	1 432 770,17

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
Ω	Affectation par collec de rattachement	219 235,26	219 235,26
N. H.	Réserves	32 658,38	32 658,38
PROPRES	Neutra amortis subv equip versees		
PF	Report à nouveau	3 071,10	3 071,37
SC	Résultat de l'exercice		-0,27
FONDS	Subventions transférables		
F	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	254 964,74	254 964,74

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Provisions pour risques		
۵ ام	Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR			

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Emprunts obligataires		
i i	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers	600,00	600,00
	Crédits et lignes de trésorerie		
DETTES	Fournisseurs et comptes rattachés	6 622,65	27,00
Ħ	Dettes fiscales et sociales	11 015,00	8 000,00
빔	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	1 883 507,04	1 169 158,43
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		20,00
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	1 901 744,69	1 177 805,43

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecarts de conversion - Passif		
[	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
COMPTES DE	TOTAL GENERAL ( I + II + IV)	2 156 709,43	1 432 770,17

#### AR Prefecture

### Compte de Résultat Synthétique En milliers d'Euros

24400 - SIMER - Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	575,40	521,74
Autres produits	7,64	7,68
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	583,04	529,42
Traitements, salaires, charges sociales	433,73	415,23
Achats et charges externes	78,75	61,86
Participations et interventions	10,58	3,42
Dotations aux amortissements et provisions	10,33	17,64
Autres charges	49,68	31,46
Charges courantes non financières	583,07	529,62
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-0,03	-0,19
Produits courants financiers	0,03	0,03
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER	0,03	0,03
RESULTAT COURANT		-0,17
Produits exceptionnels		0,17
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0,17
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	575 400,33	521 738,06
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	7 644,29	7 684,47
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	583 044,62	529 422,53
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	291 025,43	278 803,14
Charges sociales	142 700,31	136 427,73
Achats et charges externes	78 746,44	61 861,35
Impôts et taxes	8 560,99	5 895,32
Dotations amortissements des immob	10 332,79	17 639,84
Dot amort sur charges à répartir		

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions		
Autres charges	41 123,82	25 565,96
Contingents et participations	10 582,50	3 422,29
Subventions		
TOTAL II	583 072,28	529 615,63
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-27,66	-193,10
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	27,66	
Autres intérêts et produits assimilés		27,66
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	27,66	27,66
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	27,66	27,66
A + B - RESULTAT COURANT		-165,44
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		165,17
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		165,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		165,17
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	583 072,28	529 615,36
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	583 072,28	529 615,63
RESULTAT DE L'EXERCICE		-0,27

#### AR Prefecture

## Opérations Compte de Tiers

24400 - SIMER - Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour	Balance d'entrée		Dinaman de llamaie	Recettes de l'année	Balance de sortie	
le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Dépenses de l'année	Recettes de l'annee	Solde débiteur	Solde créditeur

#### AR Prefecture

## Opérations Compte de Tiers

24400 - SIMER - Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour	Balance d'entrée		Dinaman de llamais	Recettes de l'année	Balance de sortie	
le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Dépenses de l'année	Recettes de l'alliee	Solde débiteur	Solde créditeur

#### AR Prefecture

## Résultats budgétaires de l'exercice

24400 - SIMER - Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	44 369,08	604 000,00	648 369,08
Titres de recette émis (b)	10 332,79	1 104 810,38	1 115 143,17
Réductions de titres (c)		521 738,06	521 738,06
Recettes nettes (d = b - c)	10 332,79	583 072,32	593 405,11
DEPENSES		,	
Autorisations budgétaires totales (e)	44 369,08	604 000,00	648 369,08
Mandats émis (f)	12 068,18	591 099,32	603 167,50
Annulations de mandats (g)		8 027,00	8 027,00
Depenses nettes (h = f - g)	12 068,18	583 072,32	595 140,50
RESULTAT DE L'EXERCICE		,	
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 735,39		1 735,39

#### AR Prefecture

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24400 - SIMER - Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	33 869,08		-1 735,39		32 133,69
Fonctionnement	3 071,10				3 071,10
TOTAL I	36 940,18		-1 735,39		35 204,79
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
34800-TRAVAUX-SIMER -					
Investissement	54 442,27		82 740,57		137 182,84
Fonctionnement	450 884,97		-209 642,55		241 242,42
Sous-Total	505 327,24		-126 901,98		378 425,26
TOTAL II	505 327,24		-126 901,98		378 425,26
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
24800-ELIMINATION DECHETS-					
SIME					
Investissement	54 054,42		1 412 743,57		1 466 797,99

#### AR Prefecture

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24400 - SIMER - Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	1 688 770,07	193 140,41	345 315,69		1 840 945,35
Sous-Total	1 742 824,49	193 140,41	1 758 059,26		3 307 743,34
TOTAL III	1 742 824,49	193 140,41	1 758 059,26		3 307 743,34
TOTAL I + II + III	2 285 091,91	193 140,41	1 629 421,89		3 721 373,39

#### AR Prefecture

### Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT DEPENSES

24400 - SIMER - Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	19 000,00		19 000,00	1 419,92		1 419,92	17 580,08
21	Immobilisations corporelles	22 920,00	2 000,00	24 920,00	10 648,26		10 648,26	14 271,74
	Dépenses imprévues - section	2 449,08	-2 000,00	449,08				449,08
	d'investiss							
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	44 369,08		44 369,08	12 068,18		12 068,18	32 300,90
	OPERATIONS							
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	44 369,08		44 369,08	12 068,18		12 068,18	32 300,90
TOTAL GENERAL		44 369,08		44 369,08	12 068,18		12 068,18	32 300,90

#### AR Prefecture

### Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT RECETTES

24400 - SIMER - Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
040	Opérations d'ordre de transfert	10 500,00		10 500,00	10 332,79		10 332,79	167,21
	entre se							
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 500,00		10 500,00	10 332,79		10 332,79	167,21
001	Solde d'exécution de la section	33 869,08		33 869,08				33 869,08
	d'invest							
TOTAL GENERAL		44 369,08		44 369,08	10 332,79		10 332,79	34 036,29

#### AR Prefecture

### Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

24400 - SIMER - Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative 2	Total prévisions $3 = 1 + 2$	Emissions 4	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
				_	_			
011	Charges à caractère général	88 100,00		88 100,00	77 877,29	8 027,00	69 850,29	18 249,71
	Charges de personnel et frais assimilés	438 500,00	12 900,00	451 400,00	451 182,92		451 182,92	217,08
	Autres charges de gestion courante	46 900,00	7 100,00	54 000,00	51 706,32		51 706,32	2 293,68
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	573 500,00	20 000,00	593 500,00	580 766,53	8 027,00	572 739,53	20 760,47
	Opérations d'ordre de transfert entre se	10 500,00		10 500,00	10 332,79		10 332,79	167,21
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 500,00		10 500,00	10 332,79		10 332,79	167,21
TOTAL GENERAL		584 000,00	20 000,00	604 000,00	591 099,32	8 027,00	583 072,32	20 927,68

### AR Prefecture

### Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT RECETTES

24400 - SIMER - Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				0,04		0,04	-0,04
70	Produits des services, du domaine	573 088,90	20 000,00	593 088,90	1 097 138,39	521 738,06	575 400,33	17 688,57
	et ven							
75	Autres produits de gestion	7 610,00		7 610,00	7 644,29		7 644,29	-34,29
	courante							
76	Produits financiers	30,00		30,00	27,66		27,66	2,34
77	Produits exceptionnels	200,00		200,00				200,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE	580 928,90	20 000,00	600 928,90	1 104 810,38	521 738,06	583 072,32	17 856,58
	FONCTIONNEMENT							
002	Résultat de fonctionnement	3 071,10		3 071,10				3 071,10
	reporté							
TOTAL GENERAL		584 000,00	20 000,00	604 000,00	1 104 810,38	521 738,06	583 072,32	20 927,68

### AR Prefecture

Section D'INVESTISSEMENT DEPENSES

24400 - SIMER - Exercice 2021

Nº articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
totalisation au chapitre	Incicule	1	2	3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	1 419,92		1 419,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 419,92		1 419,92
	Matériel de bureau et matériel informati	8 360,55		8 360,55
2184	Mobilier	2 287,71		2 287,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	10 648,26		10 648,26
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	12 068,18		12 068,18
	OPERATIONS			
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 068,18		12 068,18
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	12 068,18		12 068,18
	D'INVESTISSEM			

#### AR Prefecture

Section D'INVESTISSEMENT RECETTES

24400 - SIMER - Exercice 2021

Nº articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
	Concessions et droits similaires	166,10	<del>-</del>	166,10
28132	Immeubles de rapport	7 079,26		7 079,26
28183	Matériel de bureau et matériel informati	2 916,14		2 916,14
28184	Mobilier	171,29		171,29
	Opérations d'ordre de transfert entre se	10 332,79		10 332,79
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 332,79		10 332,79
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	10 332,79		10 332,79

### AR Prefecture

Section DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

24400 - SIMER - Exercice 2021

Nº articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
totalisation au chapitre	Incicute	1	2	3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autr	259,35		259,35
60611	Achats non stockés de fournitures non st	198,75		198,75
60612	Achats non stockés de fournitures non st	999,44		999,44
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	58,49	27,00	31,49
6064	Achats non stockés de fournitures admini	629,49		629,49
611	Contrats prestations de services	910,16		910,16
61558	Services extérieurs - entretien et répar	287,00		287,00
6156	Services extérieurs - maintenance	33 275,72		33 275,72
6162	Assurance obligatoire dommage- constructi	6 370,88		6 370,88
6168	Autres	2 684,57		2 684,57
6182	Services extérieurs - divers - documenta	2 660,35		2 660,35
6188	Services extérieurs - autres frais diver	250,00		250,00
6231	Publicité publications relations publiqu	5 280,00		5 280,00
6232	Publicité publications relations publiqu	3 957,45		3 957,45
6233	Publicité publications relations publiqu	1 755,00		1 755,00
6238	Publicité publications relations publiqu	240,60		240,60
6241	Transports - transports de biens	12,00		12,00
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	297,86		297,86
6261	Frais d'affranchissement	144,00		144,00
6262	Frais de télécommunications	936,69		936,69
6281	Autres services extérieurs - concours di	657,71		657,71
62872	Remboursement de frais aux budgets annex	16 000,00	8 000,00	8 000,00
637	Autres impôts taxes et versements assimi	11,78		11,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE OF	Charges à caractère général	77 877,29	8 027,00	69 850,29

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24400 - SIMER - Exercice 2021

N° articles puis		Emissions	Annulations	Dépenses nettes
totalisation au chapitre	Intitulé	1	2	3 = 1 - 2
6218	Autre personnel extérieur au	8 907,93		8 907,93
	service			
6332	Cotisations versées au FNAL	1 207,95		1 207,95
6336	Cotisation au centre national et	6 616,51		6 616,51
5000	au cent	504.55		50 A 55
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	724,75		724,75
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	236 400,98		236 400,98
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	7 857,96		7 857,96
64131	Personnel non titulaire - rémunération	46 766,53		46 766,53
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	47 961,49		47 961,49
6453	Cotisations aux caisses de retraites	54 461,44		54 461,44
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	1 891,74		1 891,74
6455	Charges securite sociale prevoyance-Co	5 942,55		5 942,55
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance c	32 443,09		32 443,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	451 182,92		451 182,92
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n	1 500,00		1 500,00
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	37 825,71		37 825,71
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	1 796,40		1 796,40
6558	Contingents et participations obligatoir	10 582,50		10 582,50
65888	Autres	1,71		1,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	51 706,32		51 706,32
	courante			
TOTAL	DEPENSES REELLES DE	580 766,53	8 027,00	572 739,53
	FONCTIONNEMENT			
SOUS-TOTAL OPERATION P. 042	Dotations aux Amortissements immobilisat	10 332,79		10 332,79
086-258600493-20221207-C2022	1 <del>20</del> 7r08e_de	10 332,79		10 332,79
Reçu le 15/12/2022 <b>TOTAL</b>	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 332,79		10 332,79
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	591 099,32	8 027,00	583 072,32

Section DE FONCTIONNEMENT RECETTES

24400 - SIMER - Exercice 2021

Nº articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Recettes nettes
totalisation au chapitre	Intitule	1	2	3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations	0,04		0,04
	du pers			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	0,04		0,04
70841	Mise à disposition de personnel	872 285,51	421 102,63	451 182,88
	facturée			
70871	Autres produits remboursement	224 852,88	100 635,43	124 217,45
	frais par			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine	1 097 138,39	521 738,06	575 400,33
	et ven			
752	Autres produits de gestion	7 642,20		7 642,20
	courante - re			
7588	Autres produits divers de gestion	2,09		2,09
	couran			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion	7 644,29		7 644,29
	courante			
761	Produits financiers-produits des	27,66		27,66
	partici			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	27,66		27,66
TOTAL	RECETTES REELLES DE	1 104 810,38	521 738,06	583 072,32
	FONCTIONNEMENT			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE	1 104 810,38	521 738,06	583 072,32
	FONCTIONNE			

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance o	d'entrée	Opérat non-budg		Opéra budgét		Tota	aux	Solo	les
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédt de fonctionnement capitalisé		32 658,38						32 658,38		32 658,38
106	Sous Total compte 106		32 658,38						32 658,38		32 658,38
10	Sous Total compte 10		32 658,38						32 658,38		32 658,38
110	Report à nouveau solde créditeur		3 071,37	0,27				0,27	3 071,37		3 071,10
11	Sous Total compte 11		3 071,37	0,27				0,27	3 071,37		3 071,10
12	Résultat exercice excéd déficit	0,27			0,27			0,27	0,27		0,00
12	Sous Total compte 12	0,27			0,27			0,27	0,27		0,00
165	Dép et caution reçus		600,00						600,00		600,00
16	Sous Total compte 16		600,00						600,00		600,00
181	Cpte liaison : affectation		219 235,26						219 235,26		219 235,26
18	Sous Total compte 18		219 235,26						219 235,26		219 235,26
	Total classe 1	0,27	255 565,01	0,27	0,27			0,54	255 565,28		255 564,74
2051	Concessions et droits similaires	20 239,29				1 419,92		21 659,21		21 659,21	

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budo		Opéra budgét	I	Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
205	Sous Total	20 239,29				1 419,92		21 659,21		21 659,21	
	compte 205										
20	Sous Total compte 20	20 239,29				1 419,92		21 659,21		21 659,21	
2132	Immeubles de rapport	353 962,54						353 962,54		353 962,54	
213	Sous Total	353 962,54						353 962,54		353 962,54	
2183	Mat bureau mat informatique	38 196,75				8 360,55		46 557,30		46 557,30	
2184	Mobilier	1 712,90				2 287,71		4 000,61		4 000,61	
218	Sous Total compte 218	39 909,65				10 648,26		50 557,91		50 557,91	
21	Sous Total compte 21	393 872,19				10 648,26		404 520,45		404 520,45	
28051	Concessions et droits similaires		20 073,19				166,10		20 239,29		20 239,29
2805	Sous Total compte 2805		20 073,19				166,10		20 239,29		20 239,29
280	Sous Total		20 073,19				166,10		20 239,29		20 239,29
28132	Immeubles de rapport		148 057,84				7 079,26		155 137,10		155 137,10
2813	Sous Total compte 2813		148 057,84				7 079,26		155 137,10		155 137,10

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budg		Opéra budgét	I	Tot	aux	Sol	ies
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat	Ì	26 156,86		Ì		2 916,14		29 073,00		29 073,00
	informatique										
28184	Mobilier		1 199,03				171,29		1 370,32		1 370,32
2818	Sous Total compte 2818		27 355,89				3 087,43		30 443,32		30 443,32
281	Sous Total compte 281		175 413,73				10 166,69		185 580,42		185 580,42
28	Sous Total compte 28		195 486,92				10 332,79		205 819,71		205 819,71
	Total classe 2	414 111,48	195 486,92			12 068,18	10 332,79	426 179,66	205 819,71	426 179,66	205 819,71
4011	Fournisseurs			71 084,44	75 109,06			71 084,44	75 109,06		4 024,62
401	Sous Total compte 401			71 084,44	75 109,06			71 084,44	75 109,06		4 024,62
4041	Fournis immob			14 385,81	14 385,81			14 385,81	14 385,81		0,00
404	Sous Total compte 404			14 385,81	14 385,81			14 385,81	14 385,81		0,00
408	Fournis factures non parvenues		27,00	27,00	2 598,03			27,00	2 625,03		2 598,03
40	Sous Total compte 40		27,00	85 497,25	92 092,90			85 497,25	92 119,90		6 622,65
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	640,31		7 642,20	7 645,66			8 282,51	7 645,66	636,85	

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budg		<del>-</del>	tions taires	Tota	aux	Solo	les
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
414	Sous Total compte 414	640,31		7 642,20	7 645,66			8 282,51	7 645,66	636,85	
41	Sous Total compte 41	640,31		7 642,20	7 645,66			8 282,51	7 645,66	636,85	
421	Personnel - rémunérations dues			217 582,24	217 582,24			217 582,24	217 582,24		0,00
42	Sous Total			217 582,24	217 582,24			217 582,24	217 582,24		0,00
431	Sécurite sociale			108 568,35	108 568,35			108 568,35	108 568,35		0,00
437	Autres organismes sociaux			105 891,19	105 891,19			105 891,19	105 891,19		0,00
43	Sous Total			214 459,54	214 459,54			214 459,54	214 459,54		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			11 994,19	11 994,19			11 994,19	11 994,19		0,00
442	Sous Total compte 442			11 994,19	11 994,19			11 994,19	11 994,19		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			10 582,50	10 582,50			10 582,50	10 582,50		0,00
4434	Sous Total compte 4434			10 582,50	10 582,50			10 582,50	10 582,50		0,00
44362	Opér part Etat ce recettes amiable			451 182,88	451 182,88			451 182,88	451 182,88		0,00
4436	Sous Total compte 4436			451 182,88	451 182,88			451 182,88	451 182,88		0,00

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance	d'entrée	Opéra non-budo		_	tions taires	Tota	aux	Sol	les
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44381	Aut serv organ pub - dépenses			16 000,00	16 000,00			16 000,00	16 000,00		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable			669 492,70	669 492,70			669 492,70	669 492,70		0,00
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux			532 539,58	532 539,58			532 539,58	532 539,58		0,00
4438	Sous Total compte 4438			1 218 032,28	1 218 032,28			1 218 032,28	1 218 032,28		0,00
443	Sous Total			1 679 797,66	1 679 797,66			1 679 797,66	1 679 797,66		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser			781,00	11 796,00			781,00	11 796,00		11 015,00
4455	Sous Total compte 4455			781,00	11 796,00			781,00	11 796,00		11 015,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			2 317,99	2 317,99			2 317,99	2 317,99		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			5 434,59	4 763,82			5 434,59	4 763,82	670,77	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	4 662,00		15 662,00	20 324,00			20 324,00	20 324,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	4 662,00		23 414,58	27 405,81			28 076,58	27 405,81	670,77	
44571	Etat - TVA collectée			23 538,00	23 538,00			23 538,00	23 538,00		0,00
4457	Sous Total compte 4457			23 538,00	23 538,00			23 538,00	23 538,00		0,00

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budo		-	tions taires	Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	Sous Total compte 445	4 662,00		47 733,58	62 739,81			52 395,58	62 739,81		10 344,23
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			8 561,85	8 561,85			8 561,85	8 561,85		0,00
4486	Autres charges à payer		8 000,00	8 000,00				8 000,00	8 000,00		0,00
4487	Produits à recevoir	521 738,06			521 738,06			521 738,06	521 738,06		0,00
448	Sous Total compte 448	521 738,06	8 000,00	8 000,00	521 738,06			529 738,06	529 738,06		0,00
44	Sous Total compte 44	526 400,06	8 000,00	1 756 087,28	2 284 831,57			2 282 487,34	2 292 831,57		10 344,23
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		585 032,73	15 014 912,96	16 031 417,35			15 014 912,96	16 616 450,08		1 601 537,12
4512	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		584 125,70	3 250 173,33	2 948 017,55			3 250 173,33	3 532 143,25		281 969,92
451	Sous Total compte 451		1 169 158,43	18 265 086,29	18 979 434,90			18 265 086,29	20 148 593,33		1 883 507,04
45	Sous Total compte 45		1 169 158,43	18 265 086,29	18 979 434,90			18 265 086,29	20 148 593,33		1 883 507,04
466	Excédt de verSEMent		20,00	20,00				20,00	20,00		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			29 313,63	29 313,63			29 313,63	29 313,63		0,00
4671	Sous Total compte 4671			29 313,63	29 313,63			29 313,63	29 313,63		0,00

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance d	l'entrée	Opérai non-budg		_	tions taires	Tota	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	201,49						201,49		201,49	
4672	Sous Total compte 4672	201,49						201,49		201,49	
467	Sous Total compte 467	201,49		29 313,63	29 313,63			29 515,12	29 313,63	201,49	
46	Sous Total compte 46	201,49	20,00	29 333,63	29 313,63			29 535,12	29 333,63	201,49	
47138	Raet : autres			63 039,80	63 039,80			63 039,80	63 039,80		0,00
4713	Sous Total compte 4713			63 039,80	63 039,80			63 039,80	63 039,80		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			2 348,64	2 348,64			2 348,64	2 348,64		0,00
471	Sous Total compte 471			65 388,44	65 388,44			65 388,44	65 388,44		0,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			7 436,04	2 348,64			7 436,04	2 348,64	5 087,40	
47218	Autres dépenses			5 942,51	5 942,51			5 942,51	5 942,51		0,00
4721	Sous Total compte 4721			13 378,55	8 291,15			13 378,55	8 291,15	5 087,40	
4728	Autres dépenses à régulariser			57 069,59	57 069,59			57 069,59	57 069,59		0,00
472	Sous Total compte 472			70 448,14	65 360,74			70 448,14	65 360,74	5 087,40	

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budo		Opéra budgét	tions taires	Tot	aux	Solo	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			2,18				2,18		2,18	
478	Sous Total compte 478			2,18				2,18		2,18	
47	Sous Total compte 47			135 838,76	130 749,18			135 838,76	130 749,18	5 089,58	
	Total classe 4	527 241,86	1 177 205,43	20 711 527,19	21 956 109,62			21 238 769,05	23 133 315,05	6 598,69	1 901 144,69
515	Compte au trésor	686 903,75		18 663 819,40	17 420 972,36			19 350 723,15	17 420 972,36	1 929 750,79	
51	Sous Total	686 903,75		18 663 819,40	17 420 972,36			19 350 723,15	17 420 972,36	1 929 750,79	
580	Opérations d'ordre budgétaires			10 332,79	10 332,79			10 332,79	10 332,79		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			20 184,66	20 184,66			20 184,66	20 184,66		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			1 509 325,18	1 509 325,18			1 509 325,18	1 509 325,18		0,00
58	Sous Total compte 58			1 539 842,63	1 539 842,63			1 539 842,63	1 539 842,63		0,00
	Total classe 5	686 903,75		20 203 662,03	18 960 814,99			20 890 565,78	18 960 814,99	1 929 750,79	
6042	Achts prest serv autre que					259,35		259,35		259,35	
604	terr à aménag Sous Total compte 604					259,35		259,35		259,35	

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance	d'entrée	Opéra non-budo		Opérat budgét		Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Achts non stkés fournit eau-assainist					198,75		198,75		198,75	
	Achts non stkés fournit énergie élect					999,44		999,44		999,44	
6061	Sous Total compte 6061					1 198,19		1 198,19		1 198,19	
	Achts non stkés fournit petit équipt					58,49	27,00	58,49	27,00	31,49	
6063	Sous Total compte 6063					58,49	27,00	58,49	27,00	31,49	
	Achts non stkés fournit admin					629,49		629,49		629,49	
	Sous Total compte 606					1 886,17	27,00	1 886,17	27,00	1 859,17	
	Sous Total compte 60					2 145,52	27,00	2 145,52	27,00	2 118,52	
	Contrats prestations de services					910,16		910,16		910,16	
	Entretien réparations autres mobiliers					287,00		287,00		287,00	
6155	Sous Total compte 6155					287,00		287,00		287,00	
615	Maintenance Sous Total compte 615					33 275,72 33 562,72		33 275,72 33 562,72		33 275,72 33 562,72	

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance	d'entrée		tions gétaires	Opérat budgéta		Tot	aux	Solo	les
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Assurance obligatoire dommage-constructi					6 370,88		6 370,88		6 370,88	
6168	Autres					2 684,57		2 684,57		2 684,57	
616	Sous Total compte 616					9 055,45		9 055,45		9 055,45	
	Divers doc générale et technique					2 660,35		2 660,35		2 660,35	
	Autres frais divers					250,00		250,00		250,00	
	Sous Total compte 618					2 910,35		2 910,35		2 910,35	
	Sous Total compte 61					46 438,68		46 438,68		46 438,68	
	Autre personnel extérieur au service					8 907,93		8 907,93		8 907,93	
	Sous Total compte 621					8 907,93		8 907,93		8 907,93	
	Pub public relat publ annonces insert					5 280,00		5 280,00		5 280,00	
	Pub public relat publ fêtes cérémonies					3 957,45		3 957,45		3 957,45	
	Pub public relat publ foires expositions					1 755,00		1 755,00		1 755,00	
6238	Pub public relat publ					240,60		240,60		240,60	

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance	d'entrée	-	tions gétaires	Opérat budgéta	I	Tota	aux	Solo	des
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623	Sous Total compte 623					11 233,05		11 233,05		11 233,05	
6241	Transports de biens					12,00		12,00		12,00	
624	Sous Total compte 624					12,00		12,00		12,00	
	Déplacts missions récep - réceptions					297,86		297,86		297,86	
625	Sous Total compte 625					297,86		297,86		297,86	
	Frais d'affranchisser					144,00		144,00		144,00	
6262	Frais de télécommunicat:					936,69		936,69		936,69	
	Sous Total compte 626					1 080,69		1 080,69		1 080,69	
	Aut serv extér concours divers					657,71		657,71		657,71	
62872	Rembst frais bud annex et régies males					16 000,00	8 000,00	16 000,00	8 000,00	8 000,00	
6287	Sous Total compte 6287					16 000,00	8 000,00	16 000,00	8 000,00	8 000,00	
628	Sous Total compte 628					16 657,71	8 000,00	16 657,71	8 000,00	8 657,71	
62	Sous Total compte 62					38 189,24	8 000,00	38 189,24	8 000,00	30 189,24	

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance	d'entrée	Opéra non-budo		Opéra budgét		Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6332	Cotisations versées au FNAL					1 207,95		1 207,95		1 207,95	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					6 616,51		6 616,51		6 616,51	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					724,75		724,75		724,75	
633	Sous Total					8 549,21		8 549,21		8 549,21	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					11,78		11,78		11,78	
63	Sous Total compte 63					8 560,99		8 560,99		8 560,99	
64111						236 400,98		236 400,98		236 400,98	
64112	Persl titulair_NBI supplt fami indem rés					7 857,96		7 857,96		7 857,96	
6411	Sous Total compte 6411					244 258,94		244 258,94		244 258,94	
64131	Persel non titulaire - rémunération					46 766,53		46 766,53		46 766,53	
6413	Sous Total compte 6413					46 766,53		46 766,53		46 766,53	
	Rembst rémunérations du persel						0,04		0,04		0,04
	Sous Total compte 641					291 025,47	0,04	291 025,47	0,04	291 025,43	

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

	···			Opéra	t i on a	Opéra	hiona				
		Balance	d'entrée	non-budg		budgét		Tot	aux	Sol	ies
Numéro				non budg	,ccurres	Daage	.41105				
de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					47 961,49		47 961,49		47 961,49	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					54 461,44		54 461,44		54 461,44	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					1 891,74		1 891,74		1 891,74	
	Cotisations pour assurance du personnel					5 942,55		5 942,55		5 942,55	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					32 443,09		32 443,09		32 443,09	
645	Sous Total compte 645					142 700,31		142 700,31		142 700,31	
	Sous Total compte 64					433 725,78	0,04	433 725,78	0,04	433 725,74	
	Droits d'utilisation - Informatique en n					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
	Sous Total compte 651					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
	Indemnités maires adjoints conseillers					37 825,71		37 825,71		37 825,71	
	Cotisations retraite maire adjts conseil					1 796,40		1 796,40		1 796,40	
	Sous Total compte 653					39 622,11		39 622,11		39 622,11	
	Autres contributions					10 582,50		10 582,50		10 582,50	

#### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance	d'entrée	Opéra non-budo		Opéra budgét		Tota	aux	Solo	des
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
655	Sous Total					10 582,50		10 582,50		10 582,50	
	compte 655										
65888	Autres					1,71		1,71		1,71	
6588	Sous Total compte 6588					1,71		1,71		1,71	
658	Sous Total					1,71		1,71		1,71	
65	Sous Total compte 65					51 706,32		51 706,32		51 706,32	
6811	DA - immob					10 332,79		10 332,79		10 332,79	
681	Sous Total compte 681					10 332,79		10 332,79		10 332,79	
68	Sous Total compte 68					10 332,79		10 332,79		10 332,79	
	Total classe 6					591 099,32	8 027,04	591 099,32	8 027,04	583 072,32	0,04
70841	Mise à dispo persel aux BA					421 102,63	872 285,51	421 102,63	872 285,51		451 182,88
7084	Sous Total					421 102,63	872 285,51	421 102,63	872 285,51		451 182,88
70871	Aut prod rembst frais par coll rattach					100 635,43	224 852,88	100 635,43	224 852,88		124 217,45
7087	Sous Total compte 7087					100 635,43	224 852,88	100 635,43	224 852,88		124 217,45

### AR Prefecture

24400 - SIMER - Exercice 2021

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budg		Opéra budgét		Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
708	Sous Total					521 738,06	1 097 138,39	521 738,06	1 097 138,39		575 400,33
	compte 708										
70	Sous Total					521 738,06	1 097 138,39	521 738,06	1 097 138,39		575 400,33
	compte 70										
752	Revenus des immeubles						7 642,20		7 642,20		7 642,20
7588	Autres						2,09		2,09		2,09
	produits										
	divers de										
	gestion couran										
758	Sous Total						2,09		2,09		2,09
	compte 758										
75	Sous Total						7 644,29		7 644,29		7 644,29
	compte 75										
761	Produits						27,66		27,66		27,66
	financiers-										
	produits des										
	partici										
76	Sous Total						27,66		27,66		27,66
	compte 76										
	Total classe 7					521 738,06	1 104 810,34	521 738,06	1 104 810,34		583 072,28
	Total général	1 628 257,36	1 628 257,36	40 915 189,49	40 916 924,88	1 124 905,56	1 123 170,17	43 668 352,41	43 668 352,41	2 945 601,46	2 945 601,46

### AR Prefecture

### Balance des valeurs inactives Arrêtée à la date du 31/12/2021

24400 - SIMER - Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT		SOL	DES
N° Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives	barance d'entree	Aimee en cours	TOTAL	balance d'entree	Aimee en cours	TOTAL	Debiteurs	Creditedis
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### AR Prefecture

### Page des signatures

24400 - SIMER - Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats. Observations :

#### FINKELSTEIN Rodolphe (1036956625-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE POITOU-CHAR. ET DEP..., le 28/02/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SIMER - pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

#### JEAMET Valerie (1018123777-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A SUD VIENNE, le 04/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

#### AR Prefecture

Annexe 1 à la délibération N°C20220401\_033

### **Budget général**

# Compte Administratif 2021



Rapport de présentation

### AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_087-DE Recu le 15/12/2022



Article L.1612-2 du CGCT

Modifié par la loi 2013-403 du 17 mai 2013

### I. Vue d'ensemble du Compte Administratif 202 I

L'exercice 2021 se conclut par un <u>résultat cumulé</u> excédentaire de 22 859,73 €

Celui-ci s'explique notamment par :

- > Un excédent de fonctionnement reporté qui demeure à 3 071,10 €, suite à un résultat d'exercice équilibré entre les dépenses et les recettes
- > Un résultat d'exercice de la section d'investissement de I 735,39 €, auquel vient s'ajouter l'excédent antérieur reporté de 33 869,08 €
- > Un solde des restes à réaliser négatif de 12 345,06 €

			DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	REALISATIONS de	Section de fonctionnement	583 072,32 €	583 072,32 €	- €
	I'EXERCICE	Section d'investissement	12 068,18 €	10 332,79 €	- I 735,39 €
	REPORTS de	Section de fonctionnement	- €	3 071,10 €	
	l'EXERCICE (N-I)	Section d'investissement	- €	33 869,08 €	
	Total réalisations +	Section de fonctionnement	583 072,32 €	586 143,42 €	3 071,10 €
	reports	section d'investissement	12 068,18 €	44 201,87 €	32 133,69 €
·					
	DECTES A DEALISED A	Section de fonctionnement	- €	- €	
	RESTES A REALISER A REPORTER	Section d'investissement	12 345,06 €	- €	
	REPORTER	TOTAL des RAR à reporter	12 345,06 €	- €	- 12 345,06 €
	AR Prefectur	e			
	258600493-20221207-C202 le 15/12/2022	21207_087-DE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
teçu	16 13/12/2022	Section de fonction ement	583 072,32 €	586 143,42 €	3 071,10 €
	RESULTAT CUMULE	Section d investissement	24 413,24 €	44 201,87 €	19 788,63 €
		TOTAL CUMULÉ	607 485,56 €	630 345,29 €	22 859,73 €



### 2. Les dépenses de fonctionnement

- Conformément aux objectifs budgétaires, les dépenses de fonctionnement ont évolué de 10 % en 2021 (+53 k€/CA 2020), pour se porter à 583 072,32 € :
  - Les charges de personnel (chap. 012), qui représentent près de 80 % des dépenses du budget, se sont élevées à 45 l k€, soit + 30 k€ par rapport au réalisé de 2020. Cette évolution s'explique principalement par des mouvements d'effectifs au sein des services supports (2 agents) et la nécessité de recourir à une période de transmission
  - Les charges de gestion courante (chap. 65), sont passées de 29 k€ à 51 k€ (+22 k€) sous l'effet du renforcement de l'exécutif (+ 2 Vice-Présidents) à compter d'octobre 2020 et à la hausse de la cotisation versée par le Syndicat au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (+7k€)
  - > Les <u>charges à caractère général</u>, ont connu une légère évolution de 8 k€, elles se sont élevées à 69 850 k€ (chap. 011)
  - > Les <u>dotations aux amortissements</u> ont enregistré une baisse significative, passant ainsi de 17 639 € à 10 332 €



### 3. Les recettes de fonctionnement

- Les <u>recettes de fonctionnement</u> se sont composées de :
  - > La contribution des 2 budgets annexes à hauteur de 575 400 € :
    - 420 k€ issus du budget gestion des déchets
    - 155 k€ issus du budget travaux publics
  - > Les revenus provenant de la location d'un bâtiment pour 7 642 €
  - > Divers autres produits pour près de 30 €



086-258600493-20221207-C20221207\_087-DE



### 3. Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice à hauteur de 12 068,18 € sont constituées pour l'essentiel par les restes à réaliser de l'année précédente (11 677,25 k€) et correspondent à des matériels informatiques et du mobilier

Celles engagées au titre des investissements 2021, mais non réalisées, ont été inscrites en restes à réaliser à hauteur de 12 345,06 € :

- Logiciels et matériels informatiques pour 7 849,06 €
- Mobiliers pour 4 496 €

Les recettes d'investissement proviennent uniquement des dotations aux amortissements à hauteur de 10 332,79 €



#### AR Prefecture



### PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DU PROJET DE BUDGET POUR 2022

### **SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES**

Chapitres /Articles	Désignation		
011	Charges à caractère général		
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)		
60611	Eau et assainissement		
60612	Energie - Electricité		
60632	Fournitures de petit équipement		
6064	Fournitures administratives		
611	Contrats de prestations de service		
6132	Locations immobilières		
615228	Autres bâtiments		
61558	Maintenance - Autres biens mobiliers		
6156	Maintenance		
6161	Assurances multirisques		
6162	Assurance obligatoire		
6168	Autres assurances		
617	Etudes et recherches		
6182	Documentation générale et technique		
6184	Versements à des organismes de formation		
6188	Autres frais divers		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		
6226	Honoraires		
6227	Frais d'actes et de contentieux		
6231	Annonces et insertions		
62 <b>32</b> R	Pête £et c Étérnenies		
	Foires et expositions_087-de		
le <b>6536</b> 2/	Catalogues et imprimés		
6237	Publications		
6238	Divers		

COMPTES ADMINISTRATIFS		
2020	2021	
61 884,91 €	69 850,29 €	
- €	259,35 €	
226,78 €	198,75 €	
2 175,17 €	999,44 €	
675,07€	31,49€	
1 767,06 €	629,49€	
3 882,00 €	910,16 €	
- €	- €	
151,01 €	- €	
- €	287,00€	
32 004,39 €	33 275,72 €	
955,62 €	- €	
- €	6 370,88 €	
3 175,34 €	2 684,57 €	
- €	- €	
1 370,47 €	2 660,35 €	
- €	- €	
	250,00 €	
- €	- €	
- €	- €	
128,67 €	- €	
1 800,00 €	5 280,00 €	
2 364,13 €	3 957,45 €	
756,00€	1 755,00 €	
- €	- €	
- €	- €	
98,70 €	240,60€	

BUDGETS		
2021	2022	
88 100,00 €	87 700,00 €	
2 000,00 €	1 000,00 €	
200,00€	200,00€	
2 500,00 €	1 500,00 €	
1 000,00 €	1 000,00 €	
2 000,00 €	1 000,00 €	
4 000,00 €	1 500,00 €	
100,00€	100,00€	
1 500,00 €	500,00€	
- €	500,00€	
33 000,00 €	34 000,00 €	
1 000,00 €	11 000,00 €	
- €	- €	
3 500,00 €	1 700,00 €	
9 000,00 €	4 000,00 €	
1 700,00 €	2 800,00 €	
500,00€	500,00€	
- €	500,00€	
500,00€	- €	
500,00€	500,00€	
- €	- €	
2 500,00 €	2 500,00 €	
3 500,00 €	4 000,00 €	
2 000,00 €	1 500,00 €	
1 500,00 €	1 000,00 €	
2 000,00 €	500,00€	
200,00€	250,00€	

İ	6244	Turn and the little of	
	6241	Transports de biens	
	6251	Voyages et déplacements	
	6256	Missions	
	6257	Réceptions	
	6261	Frais d'affranchissement	
	6262	Frais de télécommunications	
	627	Services bancaires et assimilés	
	6281	Concours divers (cotisations)	
	62872	Au budget annexe et aux régies municipales	
	6288	Autres services extérieurs	
	637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	
	012	Charges de personnel et frais assimilés	
	6218	Autres personnel extérieur	
	6332	Cotisations versées au FNAL	
	6336	Cotisations au centre national et CNFPT	
	6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.	
	64111	Rémunération principale	
	64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	
	64114	Indemnité inflation (personnel titulaire)	
	64131	Rémunération (personnel non-titulaire)	
	64134	Indemnité inflation (personnel non titulaire)	
	64168	Autres emplois d'insertions (emplois aidés)	
	6451	Cotisations à l'URSSAF	
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	
	6454	Cotisations ASSEDIC	
	6455	Cotisations pour assurance du personnel	
	6458	Cotisations aux organismes sociaux	
	6475	Médecine du travail, pharmacie	
	65	Autres charges de gestion courante	
	6512	Droits d'utilisation - Informatique	
	6531	Indemnités (Elus)	
	6532	Frais de mission	
	653 <b>3</b> R	Portes Etion'ts we treat te	
086-	258 <b>655</b>	Autrescontributions obligatoires	
Reçu		Autres charges de gestion courai te	
	66	Charges financières	
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	

- €	12,00€
35,15 €	- €
- €	- €
- €	297,86€
- €	144,00€
1 700,79 €	936,69€
- €	- €
595,00€	657,71€
8 000,00 €	8 000,00 €
- €	- €
23,56 €	11,78 €
421 102,63 €	451 182,92 €
- €	8 907,93 €
1 084,06 €	1 207,95 €
4 137,36 €	6 616,51 €
650,34 €	724,75 €
248 460,54 €	236 400,98 €
7 330,90 €	7 857,96 €
- €	- €
23 011,70 €	46 766,53 €
- €	- €
- €	- €
38 816,83 €	47 961,49 €
56 999,01 €	54 461,44 €
932,36 €	1 891,74 €
5 990,15 €	5 942,55 €
33 689,38 €	32 443,09 €
- €	- €
28 988,25 €	51 706,32 €
- €	1 500,00 €
24 199,81 €	37 825,71 €
482,88 €	- €
881,43 €	1 796,40 €
3 422,29 €	10 582,50 €
1,84 €	1,71 €
- €	- €
- €	- €

100,00€	100,00€
500,00€	500,00€
200,00€	200,00€
500,00€	500,00€
1 500,00 €	2 550,00 €
1 700,00 €	2 450,00 €
- €	450,00€
800,00€	800,00€
8 000,00 €	8 000,00 €
50,00€	50,00€
50,00€	50,00€
451 400,00 €	520 000,00 €
12 900,00 €	- €
1 200,00 €	1 400,00 €
4 700,00 €	5 300,00 €
900,00€	825,00€
237 000,00 €	273 600,00 €
7 100,00 €	9 200,00 €
- €	400,00€
42 000,00 €	49 900,00 €
- €	100,00€
- €	18 000,00 €
47 500,00 €	55 000,00 €
57 500,00 €	66 500,00 €
1 700,00 €	1 300,00 €
6 000,00 €	6 000,00 €
32 000,00 €	32 000,00 €
900,00€	475,00 €
54 000,00 €	49 300,00 €
- €	1 500,00 €
39 900,00 €	35 500,00 €
2 000,00 €	2 000,00 €
1 400,00 €	1 750,00 €
10 600,00 €	8 500,00 €
100,00€	50,00€
- €	500,00€
- €	500,00€

67	Charges exceptionnelles	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
022	Dépenses imprévues	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	
002	Déficit de fonctionnement reporté	
002	Déficit de fonctionnement reporté	
TOTAL GENERAL		

- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
17 639,84 €	10 332,79 €
17 639,84 €	10 332,79 €
- €	- €
- €	- €
529 615,63 €	583 072,32 €

- +	€	-	€
- (	€	1	€
- (	€	•	€
- (	€	1	€
- (	€	•	€
- (	€	1	€
10 500,00 €	€	13 648,00	€
10 500,00 €	€	13 648,00	€
- (	€		€
- (	€	-	€
604 000,00 €	€	671 148,00	€

### AR Prefecture

### **SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES**

Chapitres /Articles	Désignation	
013	Atténuations de charges	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
70841	Aux budgets annexes, régies munic.,CCAS et Caisse	
70871	Par la collectivité de rattachement	
75	Autres produits de gestion courante	
752	Revenus des immeubles	
7588	Autres produits divers de gestion	
76	Produits financiers	
761	Produits de participations	
7688	Autres	
77	Produits exceptionnels	
773	Mandats annulés	
002	Excédent de fonctionnement reporté	
002	Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL GENERAL		

COMPTES ADMINISTRATIFS		
2020	2021	
- €	0,04 €	
- €	0,04€	
521 738,06 €	575 400,33 €	
421 102,63 €	451 182,88 €	
100 635,43 €	124 217,45 €	
7 684,47 €	7 644,29 €	
7 683,72 €	7 642,20 €	
0,75 €	2,09€	
27,66 €	27,66 €	
- €	27,66€	
27,66 €	- €	
165,17 €	- €	
165,17 €	- €	
- €	- €	
- €	- €	
529 615,36 €	583 072,32 €	

BUDGETS		
2021	2022	
- €	11 000,00 €	
- €	11 000,00 €	
593 088,90 €	649 416,90 €	
451 400,00 €	509 000,00 €	
141 688,90 €	140 416,90 €	
7 610,00 €	7 660,00 €	
7 600,00 €	7 650,00 €	
10,00€	10,00€	
30,00€	- €	
30,00€	- €	
- €	- €	
200,00€	- €	
200,00€		
3 071,10 €	3 071,10 €	
3 071,10 €	3 071,10 €	
604 000,00 €	671 148,00 €	

RESULTAT

0,27 €

- €

### AR Prefecture

### SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

Chapitres /Articles	Désignation	
20	Immobilisations incorporelles	
2031	Frais d'études	
2051	Concessions et droits similaires	
21	Immobilisations corporelles	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
2184	Mobilier	
2188	Autres immobilisations corporelles	
20	Dépenses imprévues	
001	Déficit d'investissement reporté	
001	Déficit d'investissement reporté	
TOTAL GENERAL		

COMPTES ADMINISTRATIFS		
2020	2021	
-	€ 1 419,92 €	
- :	- €	
_ :	€ 1 419,92 €	
- :	€ 10 648,26 €	
_ :	€ 8 360,55 €	
- :	€ 2 287,71 €	
_ :	- €	
_ :	€ - €	
-	- €	
-	- €	
- :	€ 12 068,18 €	

BUDGETS			
2021	2022		
19 000,00 €	21 816,04 €		
7 500,00 €	6 550,00 €		
11 500,00 €	15 266,04 €		
24 920,00 €	22 579,02 €		
16 000,00 €	12 583,02 €		
7 000,00 €	8 496,00 €		
1 920,00 €	1 500,00 €		
449,08 €	1 386,63 €		
- €	- €		
- €	- €		
44 369,08 €	45 781,69 €		

### SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

Chapitres /Articles	Désignation	
001	Excédent d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilés	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
021	Virement de la section de fonctionnement	
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
28051	Concessions et droits similaires	
28132	Immeubles de rapport	
28183	Matériel de bureau et informatique	
2818/	Mobilier	
AR	PrefectureOTAL GENERAL	

RESULTAT

086-258600493-2 Reçu le 15/12/2

COMPTES ADMINISTRATIFS			
2020	2021		
- €	- €		
- €	- €		
- €	- €		
- €	- €		
- €	- €		
17 639,84 €	10 332,79 €		
4 312,10 €	166,10 €		
7 079,26 €	7 079,26 €		
6 077,19 €	2 916,14 €		
171,29 €	171,29€		
17 639,84 €	10 332,79 €		

BUDGETS			
2021	2022		
33 869,08 €	32 133,69 €		
- €	- €		
- €	- €		
- €	- €		
- €	- €		
10 500,00 €	13 648,00 €		
200,00€	697,00€		
7 100,00 €	7 079,00 €		
3 000,00 €	5 472,00 €		
200,00€	400,00€		
44 369,08 €	45 781,69 €		

17 639,84 € - 1 735,39 €

Annexe 1 à la délibération N°C20220401\_034



# PROJET de BUDGET 2022 Rapport de présentation

### AR Prefecture



### 1. Les dépenses de fonctionnement

- ✓ En <u>section de fonctionnement</u>, le projet de budget pour 2022 s'équilibrerait en dépenses et en recettes à 671 148 €, soit en évolution de 11 % par rapport au BP 2021 (+ 67 k€) :
  - > Ce sont <u>les charges de personnel</u> qui connaîtraient l'évolution la plus importante, passant ainsi de 45 l 400 € à 520 000 €. Celle-ci s'explique par le renforcement du service ressources humaines (+ l agent) et l'intégration du poste de chargée de communication sur ce budget, afin notamment de développer la communication institutionnelle du Syndicat, mais également celle du pôle travaux publics. Pour mémoire, ce poste était auparavant porté uniquement par le budget gestion des déchets
  - Les <u>charges à caractère général</u> seraient stables à 87 700 € (88 100 € au BP 2021)
  - > Les charges de gestion courante s'abaisseraient par rapport au BP 2021 en passant de 54 k€ à 49 k€
- > Les dotations aux a mortissements subiraient quant à elles une 086-258 hausse 2 sous 2 l'effet des derniers investissements réalisés, soit 13 648 € Reçu 1e (15/32 12 €/BP 2021)



#### 2. Les recettes de fonctionnement

- Ces dépenses seraient couvertes par :
  - > Les <u>remboursements de frais opérés par les deux autres budgets</u> (gestion des déchets & travaux publics) au titre des charges de personnels (services supports) et des autres charges de fonctionnement à hauteur de 649 416,90 €
  - > Les <u>revenus provenant de la location de l'immeuble</u> <u>appartenant au Syndicat :</u> 7 650 €
  - > L'excédent de fonctionnement reporté de 3 071,10 €



AR Prefecture

# 3. Les investissements pour 2022

# Les investissements pour 2022 se porteraient à 45 781,69 € et concerneraient notamment :

- L'extension du site internet avec notamment la création d'un espace réservé aux élus afin de faciliter l'accès aux documents institutionnels : 13 k€ & logiciels 2 266,04 € (dont 266,04 € de RAR)
- Oune étude pour la refonte des systèmes informatiques et logiciels utilisés par le Syndicat : 6,5 k€
- Le renouvellement de matériels informatiques : 12 583,02 k€ (dont 7 583,02
   € de RAR)
- o L'acquisition de mobiliers : 8 496 k€ (dont 4 496 € de RAR)
- Divers petits investissements: 1,5 k€
- Et I 386,63 € au titre des dépenses imprévues

Ils seraient financés par l'excédent d'investissement reporté de 32 133,69 € et les dotations aux amortissements pour 13 648 €

SMER



### PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DU PROJET DE BUDGET POUR 2022

#### **SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES**

	Chapitres /Articles	Désignation		
	011	Charges à caractère général		
	6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)		
	60611	Eau et assainissement		
	60612	Energie - Electricité		
	60632	Fournitures de petit équipement		
	6064	Fournitures administratives		
	611	Contrats de prestations de service		
	6132	Locations immobilières		
	615228	Autres bâtiments		
	61558	Maintenance - Autres biens mobiliers		
	6156	Maintenance		
	6161	Assurances multirisques		
	6162	Assurance obligatoire		
	6168	Autres assurances		
	617	Etudes et recherches		
	6182	Documentation générale et technique		
	6184	Versements à des organismes de formation		
	6188	Autres frais divers		
	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		
	6226	Honoraires		
	6227	Frais d'actes et de contentieux		
4	6231	Annonces et insertions		
	62 <b>342</b> R	Pête Set c é témennies		
		<b>ΓΩΙΣΕΣ ΘΕ ΕΧΡΟΣΙΕΊΩΠ5</b> _087-DE		
u	le <b>6536</b> 2/2	Catalogues et imprimés		
١	6237	Publications		
	6238	Divers		

COMPTES ADMINISTRATIFS	
2020	2021
61 884,91 €	69 850,29 €
- €	259,35 €
226,78 €	198,75 €
2 175,17 €	999,44 €
675,07 €	31,49€
1 767,06 €	629,49 €
3 882,00 €	910,16 €
- €	- €
151,01 €	- €
- €	287,00€
32 004,39 €	33 275,72 €
955,62 €	- €
- €	6 370,88 €
3 175,34 €	2 684,57 €
- €	- €
1 370,47 €	2 660,35 €
- €	- €
	250,00€
- €	- €
- €	- €
128,67 €	- €
1 800,00 €	5 280,00 €
2 364,13 €	3 957,45 €
756,00€	1 755,00 €
- €	- €
- €	- €
98,70 €	240,60€

BUDGETS			
2021	2022		
88 100,00 €	87 700,00 €		
2 000,00 €	1 000,00 €		
200,00€	200,00€		
2 500,00 €	1 500,00 €		
1 000,00 €	1 000,00 €		
2 000,00 €	1 000,00 €		
4 000,00 €	1 500,00 €		
100,00€	100,00€		
1 500,00 €	500,00€		
- €	500,00€		
33 000,00 €	34 000,00 €		
1 000,00 €	11 000,00 €		
- €	- €		
3 500,00 €	1 700,00 €		
9 000,00 €	4 000,00 €		
1 700,00 €	2 800,00 €		
500,00€	500,00€		
- €	500,00€		
500,00€	- €		
500,00€	500,00€		
- €	- €		
2 500,00 €	2 500,00 €		
3 500,00 €	4 000,00 €		
2 000,00 €	1 500,00 €		
1 500,00 €	1 000,00 €		
2 000,00 €	500,00€		
200,00€	250,00€		

İ	6244	Turn and the little of				
	6241	Transports de biens				
	6251	Voyages et déplacements				
	6256	Missions				
	6257	Réceptions				
	6261	Frais d'affranchissement				
	6262	Frais de télécommunications				
	627	Services bancaires et assimilés				
	6281	Concours divers (cotisations)				
	62872	Au budget annexe et aux régies municipales				
	6288	Autres services extérieurs				
	637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)				
	012	Charges de personnel et frais assimilés				
	6218	Autres personnel extérieur				
	6332	Cotisations versées au FNAL				
	6336	Cotisations au centre national et CNFPT				
	6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.				
	64111	Rémunération principale				
	64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence				
	64114	Indemnité inflation (personnel titulaire)				
	64131	Rémunération (personnel non-titulaire)				
	64134	Indemnité inflation (personnel non titulaire)				
	64168	Autres emplois d'insertions (emplois aidés)				
	6451	Cotisations à l'URSSAF				
	6453	Cotisations aux caisses de retraite				
	6454	Cotisations ASSEDIC				
	6455	Cotisations pour assurance du personnel				
	6458	Cotisations aux organismes sociaux				
	6475	Médecine du travail, pharmacie				
	65	Autres charges de gestion courante				
	6512	Droits d'utilisation - Informatique				
	6531	Indemnités (Elus)				
	6532	Frais de mission				
	653 <b>3</b> R	Portes Etion'ts we treat te				
086-	258 <b>655</b>	Autrescontributions obligatoires				
Reçu		Autres charges de gestion courai te				
	66	Charges financières				
	66111	Intérêts réglés à l'échéance				

- €	12,00€
35,15 €	- €
- €	- €
- €	297,86€
- €	144,00€
1 700,79 €	936,69€
- €	- €
595,00€	657,71€
8 000,00 €	8 000,00 €
- €	- €
23,56 €	11,78 €
421 102,63 €	451 182,92 €
- €	8 907,93 €
1 084,06 €	1 207,95 €
4 137,36 €	6 616,51 €
650,34 €	724,75 €
248 460,54 €	236 400,98 €
7 330,90 €	7 857,96 €
- €	- €
23 011,70 €	46 766,53 €
- €	- €
- €	- €
38 816,83 €	47 961,49 €
56 999,01 €	54 461,44 €
932,36 €	1 891,74 €
5 990,15 €	5 942,55 €
33 689,38 €	32 443,09 €
- €	- €
28 988,25 €	51 706,32 €
- €	1 500,00 €
24 199,81 €	37 825,71 €
482,88 €	- €
881,43 €	1 796,40 €
3 422,29 €	10 582,50 €
1,84 €	1,71 €
- €	- €
- €	- €

100,00€	100,00€
500,00€	500,00€
200,00€	200,00€
500,00€	500,00€
1 500,00 €	2 550,00 €
1 700,00 €	2 450,00 €
- €	450,00€
800,00€	800,00€
8 000,00 €	8 000,00 €
50,00€	50,00€
50,00€	50,00€
451 400,00 €	520 000,00 €
12 900,00 €	- €
1 200,00 €	1 400,00 €
4 700,00 €	5 300,00 €
900,00€	825,00€
237 000,00 €	273 600,00 €
7 100,00 €	9 200,00 €
- €	400,00€
42 000,00 €	49 900,00 €
- €	100,00€
- €	18 000,00 €
47 500,00 €	55 000,00 €
57 500,00 €	66 500,00 €
1 700,00 €	1 300,00 €
6 000,00 €	6 000,00 €
32 000,00 €	32 000,00 €
900,00€	475,00 €
54 000,00 €	49 300,00 €
- €	1 500,00 €
39 900,00 €	35 500,00 €
2 000,00 €	2 000,00 €
1 400,00 €	1 750,00 €
10 600,00 €	8 500,00 €
100,00€	50,00€
- €	500,00€
- €	500,00€

67	Charges exceptionnelles		
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		
022	Dépenses imprévues		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement		
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles		
002	Déficit de fonctionnement reporté		
002	Déficit de fonctionnement reporté		
TOTAL GENERAL			

- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
17 639,84 €	10 332,79 €
17 639,84 €	10 332,79 €
- €	- €
- €	- €
529 615,63 €	583 072,32 €

-	€	-	€
1	€	ı	€
-	€	-	€
- :	€	-	€
-	€	-	€
1	€	1	€
10 500,00	€	13 648,00	€
10 500,00	€	13 648,00	€
_	€	-	€
- 1	€	-	€
604 000,00	€	671 148,00	€

#### AR Prefecture

#### **SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES**

Chapitres /Articles	Désignation		
013	Atténuations de charges		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		
70841	Aux budgets annexes, régies munic.,CCAS et Caisse		
70871	Par la collectivité de rattachement		
75	Autres produits de gestion courante		
752	Revenus des immeubles		
7588	Autres produits divers de gestion		
76	Produits financiers		
761	Produits de participations		
7688	Autres		
77	Produits exceptionnels		
773	Mandats annulés		
002	2 Excédent de fonctionnement reporté		
002	Excédent de fonctionnement reporté		
TOTAL GENERAL			

COMPTES ADMINISTRATIFS	
2020	2021
- €	0,04 €
- €	0,04€
521 738,06 €	575 400,33 €
421 102,63 €	451 182,88 €
100 635,43 €	124 217,45 €
7 684,47 €	7 644,29 €
7 683,72 €	7 642,20 €
0,75 €	2,09€
27,66 €	27,66 €
- €	27,66€
27,66 €	- €
165,17 €	- €
165,17 €	- €
- €	- €
- €	- €
529 615,36 €	583 072,32 €

BUDGETS		
2021	2022	
- €	11 000,00 €	
- €	11 000,00 €	
593 088,90 €	649 416,90 €	
451 400,00 €	509 000,00 €	
141 688,90 €	140 416,90 €	
7 610,00 €	7 660,00 €	
7 600,00 €	7 650,00 €	
10,00€	10,00€	
30,00€	- €	
30,00€	- €	
- €	- €	
200,00€	- €	
200,00€		
3 071,10 €	3 071,10 €	
3 071,10 €	3 071,10 €	
604 000,00 €	671 148,00 €	

RESULTAT

0,27 €

- €

#### AR Prefecture

#### SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

Chapitres /Articles	Désignation	
20	Immobilisations incorporelles	
2031	Frais d'études	
2051	Concessions et droits similaires	
21	Immobilisations corporelles	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
2184	Mobilier	
2188	Autres immobilisations corporelles	
20	Dépenses imprévues	
001	Déficit d'investissement reporté	
001	Déficit d'investissement reporté	
TOTAL GENERAL		

COMPTES ADMINISTRATIFS				
2020	2021			
- (	1 419,92 €			
- €	- €			
- €	1 419,92 €			
- (	10 648,26 €			
- €	8 360,55 €			
- €	2 287,71 €			
- €	- €			
- (	- €			
- (	- €			
- €	- €			
- (	12 068,18 €			

BUDGETS				
2021	2022			
19 000,00 €	21 816,04 €			
7 500,00 €	6 550,00 €			
11 500,00 €	15 266,04 €			
24 920,00 €	22 579,02 €			
16 000,00 €	12 583,02 €			
7 000,00 €	8 496,00 €			
1 920,00 €	1 500,00 €			
449,08 €	1 386,63 €			
- €	- €			
- €	- €			
44 369,08 €	45 781,69 €			

#### SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

Chapitres /Articles	Désignation		
001	Excédent d'investissement reporté		
16	Emprunts et dettes assimilés		
165	Dépôts et cautionnements reçus		
021	Virement de la section de fonctionnement		
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
28051	Concessions et droits similaires		
28132	Immeubles de rapport		
28183	Matériel de bureau et informatique		
2818/	Mobilier		
AR	PrefectureOTAL GENERAL		

RESULTAT

086-258600493-2 Reçu le 15/12/2

COMPTES ADMINISTRATIFS				
2020	2021			
- €	- €			
- €	- €			
- €	- €			
- €	- €			
- €	- €			
17 639,84 €	10 332,79 €			
4 312,10 €	166,10 €			
7 079,26 €	7 079,26 €			
6 077,19 €	2 916,14 €			
171,29 €	171,29€			
17 639,84 €	10 332,79 €			

BUDGETS				
2021	2022			
33 869,08 €	32 133,69 €			
- €	- €			
- €	- €			
- €	- €			
- €	- €			
10 500,00 €	13 648,00 €			
200,00€	697,00€			
7 100,00 €	7 079,00 €			
3 000,00 €	5 472,00 €			
200,00€	400,00€			
44 369,08 €	45 781,69 €			

17 639,84 € - 1 735,39 €



# PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

#### **⇒** BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2022	MOUVEMENTS AU 01.04.2022	POSTES AU 01.04.2022
1 / AGENTS TITULAIRES			
Catégorie B			
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Catégorie C			
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2	+2	4
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> cl – 31/35	2	-2	0
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
Agent de Maîtrise Principal	3		3
Agent de Maîtrise	1		1
Adjoint Technique Principal 1ère cl	7		7
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	26	+1	27
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl – 31/35	8	-1	7
Adjoint Technique	10		10
Sous-total / 1	61	0	61

#### AR Prefecture

#### POUR INFORMATION

2 / CONTRATS DROIT PRIVE	
CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires	1
CDI – Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement	1
CDI – Responsable service Prévention	1
CDI – Animateur QHSE	1
CDI – Chargée d'études et de Projets	0
CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données)	2
CDI – Animatrice Prévention	1
CDI - Agent Qualifié de Maintenance	3
CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoiement	13
CDI – Conducteur d'engin, d'équipement de traitement des déchets – (Agent compostage)	0
CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries	4
CDD – Chargée de la démarche EIT	1
CDD – Animatrice Prévention	1
Sous-total / 2	29
3 / CONTRATS AIDES	
Parcours Emploi Compétence 35 h	18
Parcours Emploi Compétence 32 h 30 mn	26
Parcours Emploi Compétence 30 h	1
Contrat d'apprentissage	1
Sous-total / 3	46
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS	136

	FRC	JET RI 04/2021 au 03/2022	
AR Prefecture	Cha	gé de mission	1
086-258600493-20221207-C20221207_087-I	EChe.	d'équipe (1 PEC)	2
Reçu le 15/12/2022	Eng	ıête/distribution : contrats aidés	26
	<del>70</del> 7	AL	29

#### **⇒** BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2022
1 / AGENTS TITULAIRES	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1
Agent de Maîtrise Principal	1
Agent de Maîtrise	1
Adjoint Technique Principal 1ère cl	6
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	2
Adjoint Technique	3
Sous-total / 1	14
2 / CDI FPT	
Ingénieur	1
Sous-total / 2	1
TOTAL	15

#### POUR INFORMATION

	3 / CONTRATS DROIT PRIVE	
	CDI – Cadre : Directeur du Pôle TRAVAUX PUBLICS	1
	CDI – ETAM : Technicien BE	1
CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel		7
CDD - Ouvriers : Ouvrier Professionnel		1
	Contrat aidé	
AR Prefecture	Sous-total / 3	11
086-258600493-20221207-C20221207_08	7-DE <b>TOTAL GENERAL</b>	26

#### **⇒** BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS
AGENTS TITULAIRES	
Catégorie A	
Attaché Principal	1
Attaché	1
Catégorie B	
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Rédacteur	1
Catégorie C	
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint Administratif	0
AGENTS NON-TITULAIRES	
Catégorie A	
Attaché	1
Catégorie C	
Adjoint Administratif	1
Contrat aidé	
Contrat PEC	1
TOTAL	10

#### AR Prefecture

751-SD



Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des Finances publiques Centre des Finances publiques de Montmorillon Service de Gestion Comptable Sud-Vienne 7 avenue de l'Europe

86500 MONTMORILLON Téléphone : 05 49 83 39 39

Mél.: sgc.sud-vienne@dgfip.finances.gouv.fr

#### POUR NOUS JOINDRE:

Jours et heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 Fermé au public les après-midis et le Vendredi

Affaire suivie par : valérie JEAMET Téléphone : 05 49 83 33 44 FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MONTMORILLON SERVICE DE GESTION COMPTABLE SUD VIENNE 7 AVENUE DE L'EUROPE 86500 MONTMORILLON

MONSIEUR LE PRESIDENT DU SIMER

Montmorillon, le 08/04/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 par le SIMER à compter du 1er janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référenciel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4 : Budgets.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable des finances publiques du SGC Sud-Vienne Valérie JEAMET

#### AR Prefecture

LISTE des DECISIONS prises par le Président en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical (Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

#### → Pour la période du 14/04 au 14/11/2022

D_2022_13	14/04/2022	Attribution	Portant attribution de la consultation concernant la création d'une ligne de trésorerie pour le budget SPPGD	CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DE LOIRE ATLANTIQUE ET DU CENTRE OUEST	44040	NANTES	1 000 000 €
D_2022_14	05/05/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat autorisant la collecte du papier sur le territoire syndical avec l'APE du Collège Romain Rolland	APE Collège Romain ROLLAND	86150	CHARROUX	1 an
D_2022_15		Attribution	Portant attribution du 2ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022- 103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires
D_2022_16	26/07/2022	Déclarant sans suite	Portant déclaration sans suite du marché n°2022-104 relatif à l'achat d'un finisseur à pneus neuf ou occasion récente	/	/	/	/
D_2022_17	30/09/2022	Cession	Portant cession d'un portique d'occasion avec palan	NOIRAUD Maxime	86160	CHAMPAGNE- SAINT-HILAIRE	250,00€
D_2022_18	30/09/2022	Cession	Portant cession de deux caissons d'occasion	GAEC des COUDRIERES	86320	LUSSAC-LES- CHATEAUX	1 200,00 €
D_2022_19	30/09/2022	Cession	Portant cession de trois caissons d'occasion	SARL AB BATISSEURS	36300	CIRON	2 000,00€
D_2022_20	Annulée						
D_2022_21	20/09/2022	Attribution	Portant attribution du marché n°2022-105 relatif à la réalisation de travaux d'assainissement sans tranchée (prestation de microtunnelage) dans le cadre d'un chantier de travaux d'assainissement sur la commune du Dorat (87)	VALENTIN	94140	ALFORTVILLE	Prix forfaitaires
D_2022_22	21/09/2022	Attribution	Portant attribution de la consultation relative à la réalisation d'un prêt bancaire pour le financement du programme d'investissement 2022	CREDIT MUTUEL LOIRE- ATLANTIQUE, CENTRE OUEST	44040	NANTES	160 000 €
D_2022_23	04/10/2022	Attribution	Portant attribution du 3ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022- 103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires
D_2022_24	19/10/2022	Attribution	Portant attribution de la consultation relative à la réalisation d'un prêt bancaire pour le financement du programme d'investissement 2022	CREDIT MUTUEL LOIRE- ATLANTIQUE, CENTRE OUEST	44040	NANTES	1 040 000 €
D_2022_25	07/11/2022	Attribution	Portant attribution de l'accord-cadre n°2022- 201 relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire avec hayon	SAVLOC	17139	DOMPIERRE- SUR-MER	46 980,00 €
D_2022_26	14/11/2022	Attribution	Portant attribution de l'accord-cadre n°2022- 204 relatif à la fourniture, livraison et mise en œuvre d'enrobés	COLAS	86580	BIARD	Prix unitaires

#### AR Prefecture

#### LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL

en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

#### **BUREAU SYNDICAL du 21 MARS 2022**

# → N° B20220321\_002 : Appel d'offres pour l'achat d'un finisseur pour les enrobés

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert;
- D'autoriser la conclusion du marché d'acquisition d'un finisseur pour les enrobés;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

#### → N° B20220321\_003 : Cession de différents matériels roulants

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

Dans le cadre des programmes de renouvellement de matériels roulants des différents services et des investissements programmés sur l'exercice 2022,

 De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessous.

#### Budget Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets :

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence interne	Date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation	
Benne à ordures ménagères	DAF CF 330 F	EJ-245-XB	BOM 39	07/02/2017	

#### AR Prefecture

#### **Budget Travaux Publics:**

Dénomination	Marque	N° de série	Référence interne	Date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation
Tractopelle	CASE/ 580 SLE	0052458	TP 9	1996
Pelle à chenilles	NEUSON / 75Z3	AH01326	P 18	2008

#### → N° B20220321\_004 : La formation du personnel – Plan pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

D'approuver le plan de formation 2022.

#### **BUREAU SYNDICAL du 27 JUIN 2022**

#### → N° B20220627\_038 : Mise en place du télétravail

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

 De mettre en place le télétravail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées dans la charte à compter du 1er juillet 2022.

# → N° B20220627\_039 : Fixation du nombre de représentants au sein du Comité Social Territorial (CST)

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants);
- De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants;
- D'autoriser le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants du SIMER.

#### → Information concernant les procédures lancées durant le 2<sup>nd</sup> semestre

#### → Marchés attribués :

 Marchés subséquents\_ Marché 2022-103 – Fourniture et livraison d'émulsions de bitume

Pour rappel, il s'agit d'un **accord-cadre multi-attributaire** conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période d'un an. Celui-ci est exécuté au moyen de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins des différents membres du groupement, **les deux entreprises retenues sont**:

- SCOTPA 16160 GOND-PONTOUVRE
- Liants charentais 16200 JARNAC

Depuis sa notification, le 28 juin dernier, deux marchés subséquents ont été attribués à l'entreprise LIANTS CHARENTAIS pour les périodes et tonnages suivants :

- Du 05/07/2022 au 04/10/2022 (PU/T : 520 € HT)\_ 97.5 tonnes facturées,
- Du 05/10/2022 au 30/11/2022 (PU/T : 500 € HT)\_ En cours.
- Marché 2022-103 Réalisation de travaux d'assainissement sans tranchée (prestation de microtunnelage), dans le cadre d'un chantier de travaux d'assainissement sur la commune du Dorat (87).

Pour mémoire, dans le cadre du chantier de construction d'un réseau d'assainissement pour le compte de la commune du Dorat, le Syndicat doit recourir à un tunnelier pour permettre au réseau de passer sous un cours d'eau. Au regard des spécificités de cette prestation, le SIMER a donc fait appel au bureau d'études SETEC.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 septembre dernier, l'entreprise VALENTIN a donc été retenue pour une tranche ferme (*Travaux souterrains RD675 route de Bellac*) à hauteur de **432 790** € et une tranche conditionnelle (*VC rue des Gaudinottes – Travaux sous autorisation SNCF*) pour **327 960** €

#### Marché 2022-104 – Achat d'un finisseur à pneus neuf ou occasion récente

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 13 juillet dernier, avait choisi de retenir l'entreprise BOMAG pour son modèle New BF 300 P-2, pour un montant de 168 000 € HT. Cependant ce type de matériel devant être utilisé par des agents qualifiés dans ce domaine et ne disposant pas pour le moment des moyens humains correspondants, le Président par décision n°2022-16 a déclaré sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de mise en concurrence.

# - Marché 2022-201 – Fourniture et la livraison d'un véhicule utilitaire avec hayon neuf ou occasion récente

Afin de palier les besoins destinés **au transport de différents** conteneurs en plastique pour les ordures ménagères et le tri ainsi que, ponctuellement, des palettes de sacs poubelle, une procédure adaptée a été lancée pour l'achat d'un véhicule utilitaire avec hayon. Celle-ci a été attribuée à la société SAVLOC basée à DOMPIERRE-SUR-MER (17) pour un montant de **46 980 € HT** avec un délai de livraison de 37 semaines (réception fin juillet). Le modèle retenu est MAN TGE 3.140.

#### - Marché 2022-204 – Fourniture, livraison et mise en œuvre d'enrobés

Certaines sections d'enrobés situées sur le site de l'Eco-Pôle se sont dégradées et nécessitent donc d'être refaites. Pour cela une procédure a été lancée dont l'attributaire est l'entreprise COLAS basée à BIARD (86) pour un montant estimatif de **127 000 €**, ainsi cela permettra de réparer les zones situées notamment sur la plateforme de valorisation du bois, du quai de transfert et de l'aire de lavage. Les travaux seront réalisés avant la fin du mois de novembre.



COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2022

Assemblée Générale

<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ② 05.49.91.11.90 ≜ 05.49.91.62.66

#### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

N°C20221207\_088 : Election d'un Vice-Président en remplacement de M. Pascal LECAMP suite aux élections législatives du 19 juin 2022

<u>Date de la convocation</u> : 2 décembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 15 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD Secrétaire auxiliaire Nathalie MARTIN Nombre de délégués en exercice : 193
Nombre de présents : 37
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 41

Pour:/ Contre:/ Abstention(s):/ A l'unanimité:/

Le sept décembre de l'an deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents:

**Président :** ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – COLAS Josette

Membres du Comité :

AUDOUX François — BAILLY Eric — BINARD Jean-Pierre — BONNET André — BROQUET Jean-Claude — BRUNETEAU Sylvie — CHEBASSIER Joël — CLEMENT Laurent — COUEGNAS Liliane — COUTURIER Stéphane — CRESPIN Eric — DAVID Daniel — DE BERTREN Marie-Jeanne — DECHATRE Daniel —GRIMAUD Serge — HABERAJTER Patrick — HERAULT Gilles — LEFEVRE Gérard — MAGNON Bernadette —MAILLET Hugues — MARTINIERE Pierre — MOISY Patrick — MONNAIS Xavier — MORILLON Gérard — MOULIN Denis — PERIVIER Joël — PHILIPPAULT Daniel — PUYDUPIN Bruno — ROTUREAU Bernard — SIMON Valérie — SIROT Régis — TABUTEAU Jean-Pierre — TEXIER Frédéric — VALLADE Michel.

#### Pouvoirs:

De VINCENT Jacques à CHABAUD Justine – De PETIT Adeline à ROYER Patrick – De WAXIN Franck à SIMON Valérie – De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric.

# N° C20221207\_088 : Election d'un Vice-Président en remplacement de M. Pascal LECAMP suite aux élections législatives du 19 juin 2022

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- **Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural, notamment son article 5.3.3 ;
- **Vu** la délibération n°C20201005\_046 en date du 5 octobre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents ;
- **Vu** la délibération n°C20201005\_047 en date du 5 octobre 2020 désignant les Vice-Présidents ;
- **Vu** La composition des bureaux de vote et les résultats du scrutin ci-annexés.

#### Le Président présente le rapport suivant :

Suite aux résultats des dernières élections législatives et à l'application des règles promulguées par la Loi n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant aux Députés et Sénateurs d'exercer une fonction exécutive locale, il convient de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) en remplacement de M. Pascal LECAMP, élu Député de la 3ème circonscription de la Vienne en juin dernier.

Lors du dernier renouvellement des instances du Syndicat, le nombre de Vice-Présidents avait été fixé à 6 par l'Assemblée Générale, le 5 octobre 2020.

Ainsi comme le stipulent les statuts, en cas d'élection d'un seul Vice-Président celui-ci est élu selon les règles prévues pour l'élection du Président, à savoir à la majorité absolue (si la majorité absolue n'est pas atteinte après deux tours, l'élection à lieu à la majorité relative).

Considérant qu'il a été procédé à la constitution des bureaux de vote, dont la composition figure en annexe.

Le Président, après avoir délivré les informations utiles aux opérations de vote, invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur Frédéric TEXIER, Maire de Brux et délégué de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est le seul à présenter sa candidature.

Considérant que les opérations de vote se sont déroulées dans les conditions règlementaires.

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée les résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 41
- Nombre de bulletins blanc et/ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18
- Ont obtenu :
  - o Frédéric TEXIER : 34 voix

Monsieur Frédéric TEXIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, est donc proclamé Vice-Président du SIMER.





# ASSEMBLEE GENERALE du 7 DECEMBRE 2022 - 14H00

# **COMPOSITION des BUREAUX de VOTE**

BUREAU N°1	BUREAU N°2
Président du Bureau : GRIMAUD Serge	Président du Bureau : SIROT Régis
Assesseurs: GABARD Nadine COMPAIN Angélique	Assesseurs : MICHAUD Aurore PELLETIER Tifany

#### <u>Agent de liaison :</u>

**MARTIN** Nathalie

#### **BUREAU CENTRALISATEUR**

#### Président du Bureau :

**MARTINIERE** Pierre

#### Assesseurs:

SIRONNEAU Franck GARCIA Emilie

#### AR Prefecture

# BUREAU CENTRALISATEUR

SMER emblée Générale du 7 décembre 2022 TION d'un VICE-PRESIDENT - 1 <sup>er</sup> TOUR RESULTATS des VOTES
Assemblée Générale du 7 décembre 2022  Bassemblée Générale du 7 décembre 2022  Bassemb
086-258600493-20221207 20221207_088-DE Reçu le 15/12/2022

Nombre de votants	nts:	4
Nombre de blancs/Nuls	: slnN/	
Suffrages exprimés	iés:	34
Majorité absolue		18

TOTAL	34	0	0	0	0	0	0	0	0	34
										0
										0
Bureau de vote N°2	22									22
Bureau de vote N°1	12									12
Candidats	TEXIER Frédéric									TOTAUX

Le Président,

Les Assesseurs,



COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2022

Assemblée Générale

<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ③ 05.49.91.11.90 ≜ 05.49.91.62.66

#### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

N°C20221207\_089 : Election d'un autre membre du Bureau syndical suite à la démission de M. Frédéric JARRY de son mandat de Maire de la Commune de Sainte-Radegonde

<u>Date de la convocation</u> : 2 décembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 15 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD <u>Secrétaire auxiliaire</u> Nathalie MARTIN Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 42 Pour : Contre :

Abstention(s):
A l'unanimité: ⊠

Le sept décembre de l'an deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

**Président :** ROYER Patrick

Vice-Présidents: CHABAUD Justine – COLAS Josette

Membres du Comité :

AUDOUX François — BAILLY Eric — BINARD Jean-Pierre — BONNET André — BROQUET Jean-Claude — BRUNETEAU Sylvie — CHEBASSIER Joël — CLEMENT Laurent — COUEGNAS Liliane — COUTURIER Stéphane — CRESPIN Eric — DAVIAUD Claude — DAVID Daniel — DE BERTREN Marie-Jeanne — DECHATRE Daniel — GRIMAUD Serge — HABERAJTER Patrick — HERAULT Gilles — LEFEVRE Gérard — MAGNON Bernadette — MAILLET Hugues — MARTINIERE Pierre — MOISY Patrick — MONNAIS Xavier — MORILLON Gérard — MOULIN Denis — PERIVIER Joël — PHILIPPAULT Daniel — PUYDUPIN Bruno — ROTUREAU Bernard — SIMON Valérie — SIROT Régis — TABUTEAU Jean-Pierre — TEXIER Frédéric — VALLADE Michel.

#### Pouvoirs:

De VINCENT Jacques à CHABAUD Justine – De PETIT Adeline à ROYER Patrick – De WAXIN Franck à SIMON Valérie – De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric.

# N° C20221207\_089 : Election d'un autre membre du Bureau syndical suite à la démission de M. Frédéric JARRY de son mandat de Maire de la Commune de Sainte-Radegonde

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- **Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural et notamment son article 5.3.2,
- **Vu** la délibération n°C20201005\_048 en date du 5 octobre 2020 fixant le nombre des autres membres du Bureau Syndical et celle n°C20201005\_049 concernant l'élection des autres membres du Bureau,

#### Le Président présente le rapport suivant :

Monsieur Frédéric JARRY ayant remis son mandat de Maire de la Commune de Sainte-Radegonde (CU Grand Poitiers), il conviendrait de procéder à son remplacement au sein du Bureau syndical afin de conserver la représentation des territoires au sein de celui-ci, dont l'attribution principale est la conduite des affaires courantes du Syndicat.

Pour mémoire, conformément à l'article 5.3.2 des statuts du SIMER, le Bureau syndical est composé :

- > du Président,
- > d'un ou plusieurs Vice-Présidents,
- > et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres du Comité Syndical

Lors de sa séance du 5 octobre 2020 consacrée au renouvellement des instances du syndicat, l'Assemblée Générale avait décidé de la représentation suivante pour les **autres membres du bureau** :

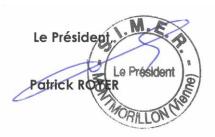
Territoires	Nombre de représentants
CC Vienne et Gartempe	4
CC Civraisien en Poitou	3
CA du Grand Châtellerault	1
CU de Grand Poitiers	2
CC des Vallées du Clain	1
CC du Haut Limousin-en-Marche	1
TOTAL	12

Ainsi conformément aux statuts, en cas d'élection d'un seul autre membre du bureau, celui-ci est élu selon les règles prévues pour l'élection du Président, à savoir à la majorité absolue (si la majorité absolue n'est pas atteinte après deux tours, l'élection à lieu à la majorité relative).

Le Président fait appel aux candidatures auprès de l'assemblée, une seule est enregistrée, celle de Valérie SIMON.

Sur proposition du Président, acceptée à l'unanimité par le Comité, le vote d'un autre membre du Bureau est organisé à main levée.

Est ainsi élue autres membres du Bureau syndical pour représenter le territoire de la CU Grand Poitiers, Valérie SIMON (Maire de Sainte-Radegonde).





COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2022

Assemblée Générale

<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ② 05.49.91.11.90 ≜ 05.49.91.62.66

#### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

#### N°C20221207\_090: Modification des tableaux des effectifs

<u>Date de la convocation</u> : 2 décembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 15 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD <u>Secrétaire auxiliaire</u> Nathalie MARTIN Nombre de délégués en exercice : 193
Nombre de présents : 38
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 42

Contre: Abstention(s): A l'unanimité: 図

Pour:

Le sept décembre de l'an deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

**Président :** ROYER Patrick

Vice-Présidents: CHABAUD Justine – COLAS Josette

Membres du Comité :

AUDOUX François — BAILLY Eric — BINARD Jean-Pierre — BONNET André — BROQUET Jean-Claude — BRUNETEAU Sylvie — CHEBASSIER Joël — CLEMENT Laurent — COUEGNAS Liliane — COUTURIER Stéphane — CRESPIN Eric — DAVIAUD Claude — DAVID Daniel — DE BERTREN Marie-Jeanne — DECHATRE Daniel — GRIMAUD Serge — HABERAJTER Patrick — HERAULT Gilles — LEFEVRE Gérard — MAGNON Bernadette — MAILLET Hugues — MARTINIERE Pierre — MOISY Patrick — MONNAIS Xavier — MORILLON Gérard — MOULIN Denis — PERIVIER Joël — PHILIPPAULT Daniel — PUYDUPIN Bruno — ROTUREAU Bernard — SIMON Valérie — SIROT Régis — TABUTEAU Jean-Pierre — TEXIER Frédéric — VALLADE Michel.

#### Pouvoirs:

De VINCENT Jacques à CHABAUD Justine – De PETIT Adeline à ROYER Patrick – De WAXIN Franck à SIMON Valérie – De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric.

#### AR Prefecture

#### N° C20221207 090: Modification des tableaux des effectifs

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- **Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- **Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

#### Le Président présente le rapport suivant :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne a transmis les tableaux d'avancement au titre de l'année 2022 et les listes d'aptitude à la promotion interne 2022 sont parues.

Pour rappel, la Loi d'août 2019 sur la transformation de la Fonction Publique a supprimé le passage en Commission Administrative Paritaire des avancements de grades.

Pour ce faire, le Président du SIMER a pris un arrêté le 15 décembre 2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion, nécessaire pour la promotion des agents. Les avancements au choix sont sur proposition de l'autorité territoriale qui tient compte des conditions requises pour chaque cadre d'emplois, mais également de la valeur professionnelle des agents suite aux évaluations annuelles.

Dans ce cadre et à compter du 15 décembre 2022, les modifications des tableaux seraient les suivantes :

BUDGET GESTION DES DECHETS				
CREATIONS (avancements)	SUPPRESSIONS			
<ul> <li>- 1 poste d'agent de maitrise (promotion interne)</li> <li>- 11 postes d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 7 postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	<ul> <li>- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe (1 avancement et 1 départ retraite)</li> <li>- 11 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe (11 avancements)</li> <li>- 8 postes d'Adjoint Technique (7 avancements et 1 départ en retraite)</li> <li>- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (retraite)</li> <li>- 1 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à 31/35ème (retraite)</li> </ul>			

#### AR Prefecture

BUDGET TRAVAUX PUBLICS						
CREATIONS (avancement)	SUPPRESSIONS					
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe					

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure de recrutement en cours pour le poste de Directeur Général des Services, il conviendrait de créer les postes nécessaires à ce recrutement dans la mesure où les candidats peuvent être attachés à la filière administrative ou technique. Une fois le recrutement effectué, les autres postes ouverts non pourvus seraient supprimés.

Il est donc proposé de créer les postes suivants :

BUDGET GENERAL				
CREATIONS				
<ul> <li>1 poste de Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants</li> <li>1 poste d'Ingénieur Principal</li> <li>1 poste d'Ingénieur</li> </ul>				

<u>Nota</u>: les postes d'Attaché Principal et d'Attaché sont déjà créés et non pourvus.

Les tableaux des effectifs présentés par budget retracent les différents mouvements (voir annexe)

#### Après en avoir délibéré, le Comité décide :

 D'approuver les modifications aux trois tableaux des effectifs du Syndicat telles que présentées.



#### AR Prefecture



# PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

#### **⇒** BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.04.2022	MOUVEMENTS AU 15.12.2022	POSTES AU 15.12.2022
1 / AGENTS TITULAIRES			
Catégorie B			
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Catégorie C			
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	-1	3
Agent de Maîtrise Principal	3		3
Agent de Maîtrise	1	+ 1	2
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> cl	8	+ 11 et -2	17
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	27	+ 7 et – 11	23
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl – 31/35	6	-1	5
Adjoint Technique	11	-8	3
Sous-total / 1	61	- 4	57

#### AR Prefecture

#### **POUR INFORMATION**

2 / CONTRATS DROIT PRIVE					
CDI – Animateur QHSE	1				
DIRECTION PROJETS					
CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires	1				
CDI – Chef de Projets – Prévention des déchets	1				
CDI – Gestionnaire REOM	2				
CDI – Responsable service Prévention	1				
CDI – Animatrice Prévention	2				
CDD – Chargée de la démarche EIT	1				
DIRECTION EXPLOITATION					
CDI — Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement	1				
CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données - Transverse)	3				
CDI - Agent Qualifié de Maintenance	3				
CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de	21				
nettoiement					
CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries	5				
CDD – Equipier de collecte	1				
CDD – Agent de centre de tri	3				
Sous-total / 2	46				
3 / CONTRATS AIDES *					
Parcours Emploi Compétence 35 h	6				
Parcours Emploi Compétence 32 h 30 mn	13				
Apprenti	1				
Sous-total / 3	20				
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS	123				

PROJET RI – 1 <sup>er</sup> trimestre 2023		
CDD Administratif – circuits de collecte	3	
TOTAL	3	

#### AR Prefecture

\* 9 contrats PEC en 2023

#### **⇒** BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2022	MOUVEMENTS AU 15.12.2022	POSTES AU 15.12.2022
1 / AGENTS TITULAIRES			
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
Agent de Maîtrise Principal	1		1
Agent de Maîtrise	1		1
Adjoint Technique Principal 1ère cl	6	+ 1	7
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	2	- 1	1
Adjoint Technique	3		3
Sous-total / 1	14	0	14
2 / CDI FPT			
Ingénieur	1		1
Sous-total / 2	1		1
TOTAL	15	0	15

#### POUR INFORMATION

3 / CONTRATS DROIT PRIVE			
CDI – Cadre : Responsable du Pôle TRAVAUX PUBLICS	0		
CDI – Cadre : Chargé d'Etudes et Travaux	1		
CDI – ETAM : Technicien BE	1		
CDI – Ouvriers : chef d'équipe	2		
CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel	7		
CDI – Ouvriers : mécanicien	1		
Sous-total / 3	12		
TOTAL GENERAL	27		

#### AR Prefecture

#### **⇒** BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS	MOUVEMENTS AU 15.12.2022	POSTES AU 15.12.2022
AGENTS TITULAIRES			
Catégorie A			
Attaché Principal	1		0
Attaché	1		1
Catégorie B			
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
Rédacteur	1		1
Catégorie C			
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
Adjoint Administratif	1		1
AGENTS NON-TITULAIRES			
Catégorie A			
Directeur Général des Services : 2 à 10 000 habitants		+ 1	0
Attaché	1		0
Ingénieur Principal		+ 1	0
Ingénieur		+ 1	0
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
Catégorie C			
Adjoint Administratif	1		0
Contrat aidé			
Contrat PEC	1		1
Apprenti	1		1
TOTAL	13	3	10

#### AR Prefecture



COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2022

Assemblée Générale

<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ② 05.49.91.11.90 ≜ 05.49.91.62.66

#### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

#### N°C20221207\_091: Débat d'orientation budgétaire 2023

<u>Date de la convocation</u> : 2 décembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 15 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD <u>Secrétaire auxiliaire</u> Nathalie MARTIN Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 38 Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de pouvoirs : 4 Abstention(s) : Nombre de votants : 42 Al'unanimité : 図

Pour:

Contre:

Le sept décembre de l'an deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents:

**Président :** ROYER Patrick

Vice-Présidents: CHABAUD Justine – COLAS Josette

Membres du Comité :

AUDOUX François — BAILLY Eric — BINARD Jean-Pierre — BONNET André — BROQUET Jean-Claude — BRUNETEAU Sylvie — CHEBASSIER Joël — CLEMENT Laurent — COUEGNAS Liliane — COUTURIER Stéphane — CRESPIN Eric — DAVIAUD Claude — DAVID Daniel — DE BERTREN Marie-Jeanne — DECHATRE Daniel — GRIMAUD Serge — HABERAJTER Patrick — HERAULT Gilles — LEFEVRE Gérard — MAGNON Bernadette — MAILLET Hugues — MARTINIERE Pierre — MOISY Patrick — MONNAIS Xavier — MORILLON Gérard — MOULIN Denis — PERIVIER Joël — PHILIPPAULT Daniel — PUYDUPIN Bruno — ROTUREAU Bernard — SIMON Valérie — SIROT Régis — TABUTEAU Jean-Pierre — TEXIER Frédéric — VALLADE Michel.

#### Pouvoirs:

De VINCENT Jacques à CHABAUD Justine – De PETIT Adeline à ROYER Patrick – De WAXIN Franck à SIMON Valérie – De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric.

#### N° C20221207\_091: Débat d'orientation budgétaire 2023

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- **Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- **Vu** l'avis favorable de la Commission des finances en date du 15 novembre 2022.

#### La Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Pour mémoire, le budget général du SIMER porte les charges de l'Administration générale composée des services supports intervenant pour chacune des activités du Syndicat (travaux publics & gestion des déchets).

#### Après exposé du rapport ci-annexé, le Comité :

■ Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 du budget général.





# **BUDGET GENERAL**

# RAPPORT de PRESENTATION des ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207 091-DE

Reçu le 15/12/2022



Pour mémoire, le budget général porte les charges liées au fonctionnement des services supports du Syndicat composés comme suit (au 01/09/2022):

**Direction** > I agent

Affaires générales > 5 agents (Commande publique, finances et Secrétariat général/assemblées)

**Communication** ➤ I agent

**Ressources humaines** > 3 agents

Pour 2023, le budget de fonctionnement serait en évolution de 9 %, passant ainsi de 671 100 € à 731 900 €. Celle-ci s'explique par :

- L'évolution des charges de personnel de 38 500 €, pour tenir compte notamment :
  - > Du recrutement du futur directeur des services du Syndicat, avec un coût salarial qui pourrait être supérieur à celui du précédent,
  - > Du prolongement du contrat de l'assistante aux ressources humaines (CDD), qui était auparavant recrutée en emploi aidé,
  - > <u>De l'accueil d'u</u>n alternant pour le service communication.

#### AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_091-DE

- La hausse des charges à caractère général qui passeraient de 87 700 € à 101 000 €, principalement sous l'effet :
  - > De la revalorisation de la contribution versée à l'AT de la Vienne, concernant la maintenance informatique, la gestion des messageries, l'utilisation des plateformes de dématérialisation STELA et marchés-sécurisés ( + 6 000 €), sous l'effet de l'agrandissement du parc,
  - > De la formation qui devra être dispensée à l'alternant en communication ( 6 000 €).
  - Les charges de gestion courante qui seraient en hausse de 4 000 € pour tenir compte de l'évolution de la contribution versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, qui varie chaque année en fonction des recrutements effectués dans l'année N-I et/ou des achats que le Syndicat effectue auprès d'ateliers employant des personnes handicapées.
  - Les dotations aux amortissements se porteraient à 17 425 €, soit + 3 700 € par rapport au BP 2022.

#### AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207 091-DE

# Ces dépenses de fonctionnement seraient financées par :

- Les remboursements de frais opérés par les deux autres budgets au titre des charges de personnels et des autres charges de fonctionnement à 98 %, soit 717 400 €,
- Les revenus provenant de la location de l'immeuble appartenant au Syndicat : 8 000 €,
- Des remboursements sur rémunération de personnels à hauteur de 3 500 €,
- L'excédent de fonctionnement reporté qui s'élève à ce jour à 3 07 l €.

AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_091-DE

# Concernant la section d'investissement pour 2023, les dotations aux amortissements (17 425 €) et les excédents reportés (27 630 €) permettraient d'autofinancer les acquisitions projetées, à savoir :

- L'extension du site internet avec notamment la création d'un espace réservé aux élus afin de faciliter l'accès aux documents institutionnels, qui n'a pu être réalisée sur l'exercice 2022 (11 000 €),
- Une étude pour la refonte des systèmes informatiques et logiciels utilisés par le Syndicat (9 000 €),
- Le renouvellement de matériels informatiques (12 500 €),
- L'acquisition de mobiliers (8 000 €),
- o Divers petits investissements (3 000 €).

#### AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_091-DE



COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2022

Assemblée Générale

<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ② 05.49.91.11.90 ≜ 05.49.91.62.66

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

# N°C20221207\_092 : Adoption du règlement budgétaire et financier

<u>Date de la convocation</u> : 2 décembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 15 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD <u>Secrétaire auxiliaire</u> Nathalie MARTIN Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 38 Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de pouvoirs : 4 Abstention(s) : Nombre de votants : 42 Al'unanimité : ⊠

Pour:

Contre:

Le sept décembre de l'an deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

# Présents:

**Président :** ROYER Patrick

Vice-Présidents: CHABAUD Justine – COLAS Josette

Membres du Comité :

AUDOUX François — BAILLY Eric — BINARD Jean-Pierre — BONNET André — BROQUET Jean-Claude — BRUNETEAU Sylvie — CHEBASSIER Joël — CLEMENT Laurent — COUEGNAS Liliane — COUTURIER Stéphane — CRESPIN Eric — DAVIAUD Claude — DAVID Daniel — DE BERTREN Marie-Jeanne — DECHATRE Daniel — GRIMAUD Serge — HABERAJTER Patrick — HERAULT Gilles — LEFEVRE Gérard — MAGNON Bernadette — MAILLET Hugues — MARTINIERE Pierre — MOISY Patrick — MONNAIS Xavier — MORILLON Gérard — MOULIN Denis — PERIVIER Joël — PHILIPPAULT Daniel — PUYDUPIN Bruno — ROTUREAU Bernard — SIMON Valérie — SIROT Régis — TABUTEAU Jean-Pierre — TEXIER Frédéric — VALLADE Michel.

#### Pouvoirs:

De VINCENT Jacques à CHABAUD Justine – De PETIT Adeline à ROYER Patrick – De WAXIN Franck à SIMON Valérie – De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric.

# N° C20221207\_092 : Adoption du règlement budgétaire et financier

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1 à L5721-9 et L 5217-10-8
- **Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- **Vu** la délibération n°C20220401\_036 en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget général du SIMER au 1er janvier 2023
- **Vu** l'avis favorable de la Commission des finances en date du 15 novembre 2022.

# Le Président présente le rapport suivant :

Le SIMER a fait le choix d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 de manière anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, après avis favorable du Comptable Public du 8 avril 2022. Ce référentiel ne peut être adopté que pour le budget général du fait de sa qualification de Service Public Administratif (SPA). En effet, les 2 autres budgets, Gestion des déchets et Travaux publics sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) et demeurent donc régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

L'instruction M57, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générales des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et établissement publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

La M57 prévoit de nouvelles règles comptables, tout en maintenant les principes de la M14 du vote par nature ou fonction du budget :

<u>Principe de pluriannualité</u>: la M57 définit les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE). Elle prévoit que les AP et les AE soient votées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, décision modificative, budget supplémentaire), que l'assemblée se dote d'un règlement budgétaire et financier\* fixant les règles de gestion des AP et des AE et une présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.

- \* Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la collectivité et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire. En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.
- <u>Fongibilité des crédits</u>: L'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.
- Gestion des dépenses imprévues: Concernant les dépenses imprévues, la M57 prévoit la possibilité de voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections. Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7.5% relatif à la fongibilité des crédits.

D'autre part, la M57 introduit un certain nombre de nouveautés concernant notamment le traitement comptable des immobilisations et leur amortissement avec la mise en place de la règle prorata temporis (une délibération spécifique sur la gestion des amortissements sera prise ), les provisions et dépréciations (obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif), la suppression de la notion de charges et produits exceptionnels, le suivi individualisé des subventions d'investissement versées.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De conserver les modalités antérieures de présentation du budget général : un vote par nature,
- D'adopter le règlement budgétaire et financier annexé,
- D'autoriser le Président à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues)
- D'autoriser le Président à signer tout document permettant l'application de la présente décision.





# REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

# AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_092-DE Reçu le 15/12/2022

Projet AG UZ/TZ/ZUZZ

# **TABLE DES MATIERES**

IN	TRODUCTION	. 3
TI	RE 1 - CADRE BUDGETAIRE	. 3
	Section 1 : Les différents documents budgétaires	. 3
	Section 2 : La présentation du budget	. 4
	Section 3 : Le vote du budget	. 4
	Section 4 : Les virements de crédits	. 5
TIT	RE 2 – GESTION DES CREDITS	. 5
	Section 1 : La définition de l'engagement	. 5
	Section 2 : Les différents types d'engagements	. 6
	Section 3 : Les dépenses imprévues	. 6
TI	RE 3 - LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS	. 7
TI	RE 4 – EXECUTION DU BUDGET	. 7
	Section 1 : L'exécution des dépenses	. 8
	Section 2 : L'exécution des recettes	. 9
TI	RE 5 – METHODES COMPTABLES	, <b>9</b>
	Section 1 : Les provisions	. 9
	Section 2 : Le rattachement des charges et des produits	10
	Section 3 : Les restes à réaliser	10
	Section 4 : L'amortissement	10
TI	RE 6 – GESTION FINANCIERE 1	11
	Section 1 : La gestion de la dette	11
	Section 2 : La gestion de la trésorerie	11

# AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_092-DE Reçu le 15/12/2022

#### INTRODUCTION

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER) est régi par la nomenclature M57 pour son budget principal (24400). Cette nomenclature transpose au syndicat une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Régions et aux Départements. Parmi ces règles figure l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

Le présent règlement budgétaire et financier fixe les règles de gestion budgétaire et financière applicables au SIMER pour la préparation et l'exécution du budget.

L'article L.5217-10-8 du CGCT précise qu'à l'occasion de chaque renouvellement de ses membres, Le SIMER se dote d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement ; il peut être révisé.

Le règlement budgétaire et financier présente l'avantage de :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible;
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.
- Combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

#### **TITRE 1 - CADRE BUDGETAIRE**

# Section 1 : Les différents documents budgétaires

Les différents documents budgétaires sont le budget primitif (BP), le budget supplémentaire (BS), les décisions modificatives (DM) et le compte administratif (CA).

Le **budget** est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. Il s'exécute selon un calendrier précis.

Le **budget primitif** prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année. Il ouvre les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le **budget supplémentaire** reprend les résultats de l'exercice précédent, tels qu'ils figurent au compte administratif.

Les **décisions modificatives** autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes.

#### AR Prefecture

Le **compte financier unique**, introduit par le référentiel M57, il prévoit la production d'un document unique qui comporte le bilan et le compte de résultat. Ce document est élaboré en partenariat avec le Comptable public.

## Section 2 : La présentation du budget

Le SIMER comporte 3 budgets :

- 1 budget soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57 : le budget principal;
- 2 budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.4 (services publics industriels et commerciaux): le budget déchets ménagers et le budget travaux publics.

Budget	SPA/SPIC	Nomenclature comptable	
24400 - Principal	SPA	M.57	
24800 - Déchets ménagers	SPIC	M.4	
34800 – Travaux Publics	SPIC	M.4	

Le budget est présenté et voté par nature.

Le budget est divisé en chapitres et articles. Les crédits budgétaires font l'objet de regroupement au sein d'enveloppes financières globales appelées chapitres. Ils sont déclinés dans le plan comptable par nature au niveau le plus fin et sont appelés articles.

# Section 3: Le vote du budget

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses de la collectivité (Art L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le budget primitif est voté tous les ans et pour un exercice budgétaire (principe d'annualité).

Dans les deux mois précédant l'examen du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est tenu par l'Assemblée Générale. Le DOB a pour vocation de donner les informations nécessaires à l'Assemblée Générale pour lui permettre d'exercer, de manière effective son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. A cette occasion, le Président du SIMER présente les grands équilibres et les orientations du futur budget qui font l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Le budget est présenté par le Président du SIMER à l'assemblée délibérante qui le vote.

Le vote du budget est de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale.

Le budget est voté par nature, le niveau de vote est le chapitre en fonctionnement et l'article en investissement.

Landundante estute bijours voté à l

équilibre de chaque section, les dépenses et les recettes devant se compenser en investissement et en fonctionnement.

Reçu le 15/12/2022

#### Section 4 : Les virements de crédits

Les virements de crédits sont autorisés au sein du même chapitre selon une procédure interne fixée par le SIMER.

Si les crédits d'un chapitre sont insuffisants, c'est l'assemblée délibérante qui est seule autorisée à modifier les crédits.

En application de l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante, au moment du vote du budget, pourra autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets M.57, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

#### TITRE 2 – GESTION DES CREDITS

# Section 1 : La définition de l'engagement

L'**engagement comptable** représente la réservation des crédits à la dépense. La tenue d'une comptabilité d'engagement au sein de la comptabilité administrative est une obligation qui incombe à l'exécutif du SIMER.

Elle n'est pas obligatoire en recettes. En revanche la pratique de l'engagement est un véritable outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.

Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- les crédits ouverts en dépenses et recettes,
- les crédits disponibles pour engagement,
- les crédits disponibles pour mandatement,
- les dépenses et recettes réalisées,
- l'emploi fait des recettes grevées d'affectation spéciale.

Cette comptabilité permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser ; elle rend possible les rattachements de charges et de produits.

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il est constitué obligatoirement de trois éléments :

- un montant prévisionnel de dépenses,
- un tiers concerné par la prestation,
- une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

L'**engagement juridique** constate l'obligation de payer : il correspond à la définition donnée à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Cette obligation résulte notamment d'un contrat, d'un marché, d'une convention, d'une lettre de commande, un acte de vente, d'une délibération.

#### AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_092-DE Reçu le 15/12/2022

# Section 2 : Les différents types d'engagements

Nature des opérations	Exécution de l'engagement comptable	Matérialisation de l'engagement juridique				
Opérations soumises au code des marchés publics						
Marchés publics MAPA ou formalisés	A la notification du marché, du ou des bons de commandes, de l'ordre de service	Notification et/ou bon de commande Notification et/ou ordre de service + bons de commande si tranches conditionnelles				
Achats spécifiques Autres dépenses : exceptions (UGAP, Fluides, commissions bancaires)	Avant le bon de commande Avant le bon de commande ou engagement provisionnel en début d'année	Contrat ou bon de commande				
Contributions et subventions	Contributions et subventions					
Subventions versées	Dès que la délibération, convention ou arrêtés sont exécutoires	Délibération + Lettre de notification + convention (> 23 000 €)				
Contributions aux syndicats ou EPCI	Engagement provisionnel en début d'année	Décision du syndicat ou EPCI				
Redevances, Cotisations	dès que la délibération du syndicat ou de l'EPCI est exécutoire	Contrat ou convention				
Autres types de dépenses						
Article 3 du CMP - Location ou acquisition immobilière, œuvre d'art, contrats d'entretien ou de maintenance.	Engagement provisionnel ou avant le bon de commande	Contrat ou bon de commande				
Emprunts	Engagement provisionnel en début d'année	Demande de versement des fonds + contrats				
Paye, indemnités.	u annee	Délibérations, arrêtés, contrats				

# Section 3 : Les dépenses imprévues

Les dépenses imprévues ont un caractère facultatif dans toutes les comptabilités.

L'assemblée délibérante peut voter au budget des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour dépenses imprévues. Ces crédits sont plafonnés à 2 % des recettes réelles de chaque section (ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7.5% relatif à la fongibilité des crédits). Le crédit pour dépenses imprévues est employé par l'organe exécutif.

Les crédits pour dépenses imprévues ne peuvent pas faire l'objet d'exécution directe; les crédits, préalablement à leur emploi doivent être virés à un chapitre de dépenses réelles de la section concernée.

Pour les budgets en M4, les décisions de dépenses imprévues suivent les mêmes règles que l'ensemble des décisions prises par la collectivité (contrôle de légalité et présentation à la plus proche assemblée délibérante).

Pour les budgets en M57, le vote de dépenses imprévues doit obligatoirement être intégré dans une gestion pluriannuelle de crédits.

#### AR Prefecture

 $086-258600493-20221207-C20221207\_092-DE$  Reçu le 15/12/2022

#### TITRE 3 - LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS

Le règlement budgétaire et financier définit deux types d'autorisation pluriannuelle :

- Les autorisations d'engagement (AE section de fonctionnement);
- Les autorisations de programme (AP section d'investissement).

Les AP et AE ont pour objectif de matérialiser les engagements du syndicat et d'en suivre la réalisation. Elles permettent de limiter le volume des crédits reportés d'un exercice à l'autre et d'améliorer la sincérité et la lisibilité budgétaire.

Le projet de budget ou de décision modificative est accompagné d'une situation, arrêtée au 1er janvier de l'exercice budgétaire considéré, des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ouvertes antérieurement. Cette situation est accompagnée d'un échéancier indicatif des crédits de paiement correspondants.

A la première assemblée générale de l'année N+1, un état arrêté au 31/12/N des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement ouvertes est présenté.

Les crédits de paiement non réalises sur l'exercice N pourront, selon les cas, être lissés sur les exercices suivants ou se voir appliquer des règles de caducité. Le lissage a pour effet de maintenir la capacité d'engagement pluriannuel sur l'AP tandis que l'application des règles de caducité réduit cette capacité d'engagement du montant des reliquats constatés en fin d'exercice.

Le montant de l'autorisation équivaut à tout instant au cumul des crédits de paiement consommés et des crédits de paiement (CP) prévisionnels.

Les autorisations de programme et crédits de paiement peuvent être revus à tout moment de l'année sous réserve d'une délibération de l'Assemblée Générale..

L'autorisation de programme ou d'engagement est caractérisée par les éléments suivants :

- L'année de son vote initial;
- La durée couvrant plusieurs exercices budgétaires et fixant sa date de caducité au 31 décembre du dernier exercice budgétaire de la période pour laquelle elle a été votée ;
- Son montant;
- Un échéancier prévisionnel de crédits de paiement.

## **TITRE 4 - EXECUTION DU BUDGET**

Le SIMER a pour objectif d'optimiser l'exécution budgétaire afin que les documents de prévision budgétaire soient les plus conformes possibles au compte administratif.

Les crédits budgétaires sont annulés au budget supplémentaire ou en décision modificative lorsqu'il apparaît de manière certaine qu'ils ne seront pas consommés au cours de l'exercice pour lequel ils ont été inscrits.

# AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_092-DE Reçu le 15/12/2022

# Section 1 : L'exécution des dépenses

Au sein de chaque service opérationnel, des « référents facture » assurent la préliquidation des dépenses en procédant au rapprochement entre l'engagement et la facture.

La liquidation a pour objet de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de la dépense. Un dégagement partiel ou total peut intervenir à ce stade.

L'engagement comptable et juridique ainsi que la préparation des actes administratifs (arrêtés, notifications de subvention ou de marché, bons de commande ou autres) relèvent des directions opérationnelles.

Le contrôle des liquidations ainsi que les opérations de mandatement relèvent de la compétence du service Finances.

Le service Finances vérifie la conformité des justificatifs avec l'objet de la dépense et la levée des réserves éventuelles.

# Il assure aussi:

- au moment de l'engagement comptable : la vérification de la disponibilité des crédits budgétaires, la correction imputation comptable, l'application de la TVA, l'exactitude des données liées au tiers et le respect des règles de commande publique,
- la coordination de l'opération d'annulation des engagements devenus sans objet,
- les relations avec le Service de Gestion Comptable Sud Vienne.

Les conditions de réalisation d'un service fait sont les suivantes :

Nature des opérations	Critère de réalisation du « service fait »			
Charges de fonctionnement				
Pour les biens	Livraison des fournitures ou des biens non immobilisés commandés			
Pour les prestations de service	Réalisation des prestations			
Pour les rémunérations du personnel	Service fourni par le personnel			
Pour les charges résultant d'un risque	Fait faisant naître le risque			
Charges d'intervention				
A caractère annuel ou pluriannuel	Ensemble des conditions remplies pour reconnaître l'existence de l'obligation			
Charges financières				
Intérêts	Acquisition des intérêts prorata temporis			
Pertes Constatation des pertes				

#### AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_092-DE Reçu le 15/12/2022

#### Section 2: L'exécution des recettes

Conformément aux instructions budgétaires et comptables, les recettes du syndicat ne sont pas affectées à une dépense spécifique, sauf exception d'ordre législatif ou réglementaire et délibération de l'assemblée générale.

L'engagement des recettes, leur liquidation et l'émission des titres transmis au trésorier municipaux pour recouvrement :

Nature des opérations Critère de réalisation du « droit ac				
Produits de fonctionnement				
Pour les biens	Livraison des biens			
Prestations de service	Réalisation des prestations			
Produits de la fiscalité Dotations et participations	Notification ou apparition sur le P503			
Subventions reçues				
Conditionnées	Conditions d'octroi du droit satisfaites			
Non conditionnées	Etablissement de l'acte attributif			
Produits financiers				
Rémunérations de fonds placés	Acquisition des rémunérations prorata temporis			
Primes	Quote-part selon les modalités de remboursement de l'emprunt			
Gains	ains Constatation ou réalisation des gains			

#### TITRE 5 - METHODES COMPTABLES

# **Section 1: Les provisions**

Le provisionnement est semi-budgétaire. La constatation de la provision s'effectue par mandat du compte 68 (et de ses subdivisons). Sa reprise est réalisée par un titre émis au compte 75 (et ses subdivisions). [Droit commun : l'assemblée générale peut opter pour le régime budgétaire par délibération]

On distingue les provisions pour dépréciation d'élément d'actif et les provisions pour risque et charge sans lien avec un élément d'actif.

Les **provisions pour risques et charges** sont constituées dès la constatation d'un risque dont la réalisation est incertaine, mais que des évènements survenus ou en cours rendent probables, ou d'un risque certain mais dont le montant exact n'est pas connu.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entité envers le tiers.

Les provisions pour dépréciation d'élément d'actif procèdent de la constatation d'un amoindrissement non irréversible de la valeur d'un élément d'actif. Elles sont constituées pour les immebilisations dès que des moins-values comptables peuvent êt pour les comptes de tiers, en fonction de

086-25860**)'Ancienneté de la créance** DE Reçu le 15/12/2022

Les provisions ont un caractère provisoire et leur reprise doit être effectuée dans un délai raisonnable après la survenance du sinistre ou en cas de disparition du risque.

Une délibération du Comité Syndical est nécessaire pour la constitution, la modification ou la reprise d'une provision.

# Section 2: Le rattachement des charges et des produits

Le rattachement des charges et des produits concerne uniquement la section de fonctionnement. Cette procédure vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné toutes les charges et tous les produits qui s'y rapportent. Les dépenses engagées, pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre sans que la facture ne soit parvenue, font l'objet d'un rattachement à l'exercice. Sont aussi rattachés les produits correspondants à des droits acquis au cours de l'exercice et qui n'ont pu être comptabilisés.

Les instructions comptables prévoient le rattachement dans la mesure où les montants ont une incidence significative sur le résultat.

La méthode comptable appliquée aux intérêts courus non échus (ICNE) est semibudgétaire. La constatation des ICNE s'effectue par mandat au compte 66112 en année N (rattachement à l'exercice). La contre passation est réalisée par un mandat d'annulation au 66112 en année N+1.

#### Section 3 : Les restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Les dépenses et les recettes susceptibles d'être inscrites en tant que restes à réaliser doivent présenter un impact significatif sur le budget.

Les états des restes à réaliser sont validés et signés par l'Ordonnateur puis transmis au Service de Gestion Comptable. Ces éléments sont repris lors de l'affectation du résultat au budget supplémentaire.

# Section 4: L'amortissement

L'amortissement comptabilise la dépréciation des immobilisations. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations.

Les biens amortissables, ainsi que les méthodes et durées d'amortissement sont déterminés par délibération de l'assemblée délibérante.

#### AR Prefecture

086-258600493-20221207-C20221207\_092-DE Recu le 15/12/2022

#### TITRE 6 - GESTION FINANCIERE

# Section 1 : La gestion de la dette

L'objectif de gestion de dette est de minimiser les frais financiers à court, moyen et long terme au travers d'une gestion du risque de taux.

Le SIMER ne souscrit que des emprunts dont le capital est libellé en euros. Elle évite tout produit dont la structure ou le taux serait risqué.

Les consultations d'emprunt sont réalisées auprès de trois établissements de crédit au moins.

# Section 2 : La gestion de la trésorerie

L'objectif de gestion en trésorerie zéro est posé comme préalable à toute gestion active de la dette.

Les consultations de lignes de trésorerie donnent lieu à une consultation auprès de trois établissements de crédit au moins.

 $086-258600493-20221207-C20221207\_092-DE$  Reçu le 15/12/2022



COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2022

Assemblée Générale

<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ② 05.49.91.11.90 ≜ 05.49.91.62.66

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

N°C20221207\_093 : Investissements 2023-Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

<u>Date de la convocation</u> : 2 décembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 15 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD Secrétaire auxiliaire Nathalie MARTIN Nombre de délégués en exercice : 193
Nombre de présents : 38
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 42

Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ⊠

Pour:

Le sept décembre de l'an deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

# Présents:

**Président :** ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – COLAS Josette

Membres du Comité :

AUDOUX François — BAILLY Eric — BINARD Jean-Pierre — BONNET André — BROQUET Jean-Claude — BRUNETEAU Sylvie — CHEBASSIER Joël — CLEMENT Laurent — COUEGNAS Liliane — COUTURIER Stéphane — CRESPIN Eric — DAVIAUD Claude — DAVID Daniel — DE BERTREN Marie-Jeanne — DECHATRE Daniel — GRIMAUD Serge — HABERAJTER Patrick — HERAULT Gilles — LEFEVRE Gérard — MAGNON Bernadette — MAILLET Hugues — MARTINIERE Pierre — MOISY Patrick — MONNAIS Xavier — MORILLON Gérard — MOULIN Denis — PERIVIER Joël — PHILIPPAULT Daniel — PUYDUPIN Bruno — ROTUREAU Bernard — SIMON Valérie — SIROT Régis — TABUTEAU Jean-Pierre — TEXIER Frédéric — VALLADE Michel.

# Pouvoirs:

De VINCENT Jacques à CHABAUD Justine – De PETIT Adeline à ROYER Patrick – De WAXIN Franck à SIMON Valérie – De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric.

# N° C20221207\_093 : Investissements 2023-Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-1,
- **Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- **Vu** la délibération du Comité syndical n°C20220401\_034 en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 portant adoption du budget général 2022,

# Le Président présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT dans le cas où le budget de la Collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le représentant de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L'autorisation doit toutefois mentionnée le montant et l'affectation des crédits.

Dans la mesure où le budget général 2023 ne sera voté que courant mars, **le Comité décide :** 

■ D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2022 (hors autorisations de programme) soit :

Chapitres	Budget primitif 2022	Restes à réaliser 2021	DM N°1 2022	Total à prendre en considération	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20_Immobilisations incorporelles	21 816,04 €	266,04€	- €	21 550,00 €	5 387,50 €
21_Immobilisations corporelles	22 579,02 €	12 079,02 €	- €	10 500,00 €	2 625,00 €
	8 012,50 €				





COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2022

Assemblée Générale

<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ② 05.49.91.11.90 ≜ 05.49.91.62.66

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

# N°C20221207\_094 : Création d'une ligne de trésorerie

<u>Date de la convocation</u> : 2 décembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 15 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD <u>Secrétaire auxiliaire</u> Nathalie MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 193
Nombre de présents : 38
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 42

Abstention(s):
A l'unanimité: ⊠

Pour:

Contre:

Le sept décembre de l'an deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

# Présents:

**Président :** ROYER Patrick

Vice-Présidents: CHABAUD Justine – COLAS Josette

Membres du Comité :

AUDOUX François – BAILLY Eric – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BROQUET Jean-Claude – BRUNETEAU Sylvie – CHEBASSIER Joël – CLEMENT Laurent – COUEGNAS Liliane – COUTURIER Stéphane – CRESPIN Eric – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – GRIMAUD Serge – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MAILLET Hugues – MARTINIERE Pierre – MOISY Patrick – MONNAIS Xavier – MORILLON Gérard – MOULIN Denis – PERIVIER Joël – PHILIPPAULT Daniel – PUYDUPIN Bruno – ROTUREAU Bernard – SIMON Valérie – SIROT Régis – TABUTEAU Jean-Pierre – TEXIER Frédéric – VALLADE Michel.

#### Pouvoirs:

De VINCENT Jacques à CHABAUD Justine – De PETIT Adeline à ROYER Patrick – De WAXIN Franck à SIMON Valérie – De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric.

# N° C20221207\_094 : Création d'une ligne de trésorerie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- **Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

# La Vice-Présidente, Josette COLAS, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical en séance du 3 décembre 2021 a autorisé le Président à souscrire une ligne de trésorerie pour le budget général pour un montant maximum de 100 000 €.

Dans le cadre de la délégation accordée au Président, une consultation a été menée en décembre 2021 auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole, de la Banque Postale et du Crédit Mutuel. Le contrat a été signé avec la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- o Montant: 100 000 €;
- o Durée: 12 mois (échéance le 23/01/2023);
- Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.10 % ;
- Mise à disposition des fonds : Par tirage, en une ou plusieurs fois ;
- o Commission d'engagement : 200 € ;
- Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit ;
- Remboursement de la ligne : Selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois ;
- o Règlement des intérêts : Chaque mois civil, à terme échu.

Actuellement, la ligne de trésorerie est débloquée à hauteur de 70 000€. Le montant des intérêts réglé pour la période du 23/01/2022 au 31/10/2022 s'élève à 104.50 € et les frais de commission de non-utilisation s'élève à 104.63€

Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie du budget général et de faire face aux dépenses de ce service, il conviendrait de renouveler la ligne de trésorerie par principe de précaution.

# Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser la création d'une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € et pour une durée de 12 mois,
- De donner pouvoir au Président pour :
  - Mener la consultation auprès de plusieurs établissements compétents,
  - Retenir la meilleure offre et signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,
  - Procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements en fonction des besoins du syndicat.

Le Président
Patrick RODER